Réclamations

COORDINATION

VOYAGEURS

_ Réclamations diverses_

COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL
Décret du 14 novembre 1936
Re'clamation d. U. ESMENJAUD, demeurant à Trets (B.d.R.), tendant à
Ale l'rétablissement de trains MV entre gardanne et brett
Projet de réponse au Secrétaire d'Etat aux Communications demandé par 1400 M=
- Iroqui de reau nº 11.320 1/4 du 20 mai 1941.
- Projet fourni sous numirs AGM 6/198 des 3 juin 1941 -
Tables Language and Life
- Réponse a lu, le Secritaire de Etat aux Communications.
- Keponse & W. V. Seconson M 11.320. 1/11 du 7 juin 1941.

gones ou usagers Suite donnée : 13.3 ho. Date et référen de la réponse Die du Montement 5° section See Automobiles

AG M6/198 du 3 juin 1941

Copie pour M.le Directeur de l'Exploitation de la Région Sud-Est (référence AGM 6/198).

Le Directeur du Service Central du Mouvement,

fulled

Juin 1941

10

H 11.320.1/11

Service Monsieur le Ministre,

du per bordereau nº T. 2859 en date du 14 courant, vous aves bien voulu nous transactire une requête séressée le ler Mai à M. le Maréchal PETAIN par M. BSMENJAUD, propriétaire-exploitent, dessurant à Trots (Souches-du-Rhône), en vue d'obtenir le rétabliesement d'un service de voyageurs dans les trains de marchandises entre Cardanne et Trets.

difficultés pour se rendre le dimanche de Merseille à Trets, en raison de l'insuffisance des services routiers relient ces deux villes. Il rappelle que, pendant un certain temps, une voiture à voyageurs a été adjointe aux trains de marchandises de la ligne de Cardanne à Carnoules, mais que cette voiture, peu fréquentée en raison de la lenteur du train qui l'acheminait, a été fine-lement supprimée. M. DEMENJAUD demande la remise en marche de cette voiture et l'emélioration de l'horaire du train dans lequel elle était incorporée.

difficultés d'approvisionnement en combustible et huiles de graissage, la S.R.C.F. s'est trouvée dans l'obligation de supprimer presque totalement les circulations du dissache, de façon à réserver tous ses moyens pour assurer les relations présentant un caractère nettement utilitaire. Cette mesure, très générale, a distre appliquée dès Janvier dernier au moment où l'extrème pénurie de charbon nous avait imposé une réduction des parcours des trains de voyageurs. Dans ces conditions, nous ne pouvons prendre en considération les demandes qui tendant essentiellement à donner au Public la possibilité de se déplacer plus facilement le dimanche.

o men

Il convient de noter au surplus que la ligne de Gardenne

Monsieur le Secrétaire d'Etat eux Communications Direction Générale des Transports Service de Vichy. à Carnoules a été complètement fermée au service des voyageurs le 18 avril 1939, per application des plens de coordination des transports de voyageurs des départements des Bouches-du-Rhône et du Var. Depuis cette date, le transport des voyageurs a été assuré exclusivement par les nombreux services routiers libres reliant les localités du parcours à Gardanne, à Aix-an-Provence et à Marseille.

Après l'armistice , la plupart de ces services routiers ayant été suspendus du fait des circonstances, nous avens rouvert proviscirement au trafic des voyageurs la section Gardanne-Brignoles de la ligne de Gardanne à Carnoules et adjoint une voiture à voyageurs à la navette de trains de marchandises réguliers circulant sur cette section de ligne. Ces trains étaient en correspondance à Cardanne avec les trains de voyageurs de la ligne de Marseille à Aix-en-Provence et la relation Marseille - Trets s'établissait comme suit :

6h10		Merseille 1	1 1	14 ^h 10
7,03	9,10	Gardanne	13,06	13,33
-	10,36	Trets	11,55	

Or, au fur et à mesure de la remise en marche des services routiers, cette voiture a été de moins en moins utiligée (5 à 10 voyageurs seulement par train, au mois de Février). Aussi, le 12 avril dernier, l'ayons-nous supprimée.

Le plan de transports de voyageurs établi le 25 novembre 1940 par le Comité Restreint des Bouches-du-Rhône et le plan minimum du département du Ver prévoient, pour la desserte de Trets, en direction de Marseille, les services d'autobus suivants :

Société des Autocars de Gardanne - Trets - Gardanne: 5 navettes quotidiennes.

Cos navettes doivent être mises, à Cardanne, en correspondance avec nos trains de la ligne des Alpes ou avec les autobus Gardanne - Marseille de la même Société. Il appartient à l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées des Bouches-du-Rhône à qui incombe le soin de fixer les horeires des services routiers, de veiller à ce que ces correspondances soient correctement établies.

Société Barjolaise de Transporte Automobiles - Barjols - Trets - Marseille : l navette quotidienne.

Entreprise Legier - Brignoles - Marseille: 1 navette quotidienne.

Su égard aux circonstances actuelles, nous estimons que cette desserte est suffisante pour répondre aux besoins indispensables de la population, à autant plus que 3 autres services routiers relient Trets à Aix-en-Provence, autre centre d'attraction.

La remise en marche de trains marchandises-voyageurs entre Gardenne et Trets n'apporterait d'ailleurs qu'une commodité supplémentaire peu appréciable car ces trains ont une vitesse commerciale très faible et leurs horaires, qui doivent d'abord répondre aux nécessités du service marchandises, ne peuvent convenir qu'imparfaitement aux voyageurs. De plus, l'adjonction de voitures aux trains de marchandises entraîne des sujétions d'exploitation qui sont loin d'être négligeables.

Etant donné ce qui précède, il ne nous est pas possible de réserver une suite favorable à la requête de M. EZEMBJAUD.

Veuilles agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de houte considération.

du Service Central du Mouvement,

Signé: Goursat

SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT

PARIS, le

Division.

Lettre présentée à la signalure de M. le Directeur Général M. le Président (Service Central M.) AGMG (Service Central M.) AGMG (Service Central M.) AGMG (Service Central M.

Monsieur le Ministre,

Signe: Par bordereau nº T. 2859 en date du 14 courant, vous avez bien voulu nous transmettre une requête adressée le ler mai à M. le Maréchait PETAIN par M. ESMENJAUD, propriétaire-exploitant, demeurant à Trets (Bouches du Rhône), en vue d'obtenir le rétablissement d'un service de voyageurs dans les trains de marchandises entre Gardanne et Trets.

M. ESMENJAUD expose que sa famille éprouve de grandes difficultés pour se rendre le dimanche de Marseille à Trets, en raison de l'insuffisance des services routiers reliant ces deux villes. Il rappelle que, pendant un certain temps, une voiture à voyageurs a été adjointe aux trains de marchandises de la ligne de Gardanne à Carnoules, mais que cette voiture, peu fréquentée en raison de la lenteur du train qui l'acheminait, a été finalement supprimée. M. ESMENJAUD demande la remise en marche de cette voiture et l'amélioration de l'horaire du train dans lequel elle était incorporée.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la ligne de Gardanne à Carnoules a été complètement fermée au service des voyageurs, le 18 avril 1939, par application des plans de coordination des transports de voyageurs des départements des Bouches du Rhône et du Var. Depuis cette date, le transport des voyageurs a été assuré exclusivement par les nombreux services routiers libres reliant les localités du parcours à Gardanne, à Aix en Provence et à Marseille.

Après l'Armistice, la plupart de ces services routiers ayant été suspendus du fait des circonstances, nous avons rouvert provisoirement au trafic des voyageurs la section Gardanne - Brignoles de la ligne de Gardanne à Carnoules et adjoint une voiture à voyageurs à la navette de trains de marchandises réguliers circulant sur cette section de ligne. Ces trains étaient en correspondance à Gardanne avec les trains de voyageurs de la ligne de Marseille à Aix-en-Provence et la relation Marseille - Trets s'établissait comme suit :

> 6010 Marseille .. 14010 7.03 9.10 Gardanne 13.06 13.33 - 10.36 Trets 11.55 -

Or, au fur et à mesure de la remise en marche des services routiers, cette voiture a été de moins en moins utilisée (5 à 10 voyageurs seulement par train, au mois de février). Aussi, le 12 avril dernier, l'avons-nous supprimée.

(37F)

Le plan de transports de voyageurs établi le 25 novembre 1940 par le Comité Restreint des Bouches du Rhône et le plan minimum du département du Var prévoient, pour la desserte de Trets, en direction de Marseille, les services d'autobus suivants :

Sté des Autocars de Gardanne: Trets - Gardanne: 5 navettes quotidiennes.

Ces navettes doivent être mises, à Gardanne, en correspondance avec nos trains de la ligne des Alpes ou avec les autobus Gardanne - Marseille de la même Société. Il appartient à l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées des Bouches du Rhône, à qui incombe le soin de fixer les horaires des services routiers, de veiller à ce que ces correspondances soient correctement établies.

Sté Barjolaise de Transports Automobiles : Barjols - Trets - Marseille : 1 navette quotidienne.

Entreprise LEGIER : Brignoles - Marseille : 1 navette quotidienne.

Eu égard aux circonstances actuelles, nous estimons que cette desserte est suffisante pour répondre aux besoins indispensables de la population, d'autant plus que 3 autres services routiers relient Trets à Aix-en-Provence, autre centre d'attraction.

Il est évident que la diminution de la consistence des services routiers ne va pas sans entraîner une gêne pour des populations qui avaient l'habitude de se déplacer très fréquemment avant la guerre à la faveur de l'inflation considérable des moyens de transporté dans la région marseillaise. Mais cette diminution répond à la nécessité impérieuse, imposéé par les circonstances, de réduire le plus possible la consommation de carburant, d'huile de graissage et de pneumatiques.

La remise en marche de trains marchandises-voyageurs entre Gardanne et Trets n'apporterait qu'une amélioration peu sensible à cette situation, car ces trains ont une vitesse commerciale très faible et leurs horaires, qui doivent d'abord répondre aux nécessités du service marchandises, ne peuvent convenir qu'imparfaitement aux voyageurs. De plus, l'adjonction de voitures aux trains de marchandises entraîne des sujétions d'exploitation et des dépenses supplémentaires de combustible et de lubrifiant qui sont loin d'être négligeables.

Un service ferrovisire susceptible de dommer satisfaction au public ne pourrait être organisé que par la mise en marche de trains de voyageurs sur la ligne de Gardanne à Carnoules, mesure qui est incompatible avec la p-olitique de strictes économies dictée par les circonstances et qui, au surplus, aurait pour conséquence de remettre en cause les accords de coordination.

Etant donné ce qui précède, il ne nous est pas possible de réserver une suite favorable à la requête de M. ESMENJAUD.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Directeur du Service Central du Mouvement

PROJET de LETTRE

PROJET de LETTRE

A LA SIGNATURE DE M. le DIRECTEUR

DU SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT

Y & MON

Monsjeur le Ministre,

Par bordereau n° T.2859 en date du 14 courant, vous avez bien voulu nous transmettre une requête adressée le ler mai à M. le Maréchal PETAIN par M. ESMENJAMD, propriétaire-exploitant, demeurant à Trets (Bouches du Rhône), en vue d'obtenir le rétablissement d'un service de voyageurs dans les trains de marchandises entre Gardanne et Trets.

M. ESMENJAND expose que sa famille éprouve de grandes difficultés pour se rendre le dimanche de Marseille à Trets, en raison de l'insuffisance des services routiers reliant ces deux villes. Il rappelle que pendant un certain temps, une voiture à voyageurs a été adjointe aux trains de marchandises de la ligne de Gardanne à Carnoules, mais que cette voiture, peu fréquentée en raison de la lenteur du train qui l'acheminait, a été finalement supprimée. M. ESMENJAND demande la remise en marche de cette voiture et l'amélioration de l'horaire du train dans lequel elle serait incorporée.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la ligne de Gardanne à l'Carnoules a été complètement fermée au service des voyageurs, le 18 avril 1939, par application des plans de coordination des tramports de voyageurs des départements des Bouches du Rhône et du Var. Depuis cette date, le transport des voyageurs sur cette ligne a été assuré exclusivement par les nombreux services routiers libres reliant les localités du parcours à Gardanne, à Aix en Provence et Marseille.

Après l'Armistice, la plupart de ces services routiers ayant été suspendus du fait des circonstances, nous avons rouvert provisoirement au trafic des voyageurs la section Gardanne - Brignoles de la ligne de Gardanne à Carnoules et adjoint une voiture à voyageurs à la navette de trains de marchandises réguliers circulant sur cette section de ligne. Ces trains étaient en correspondance à Gardanne avec les trains de voyageurs de la ligne de Marseille à Aix-en-Provence et la relation Marseille - Trets s'établissait

comme suit :

6h10 7,03 9,10 Gardame 13,06 13,33 10.36 VTrets . 11,55

Or, au fur et à mesure de la remise en marche des services routiers, cette voiture à veyageurs a été de moins en moins utilisée (5 à 10 voyageurs seulement par train, au mois de février). Aussi, le 12 avril dernier, l'avons-nous supprimée.

Le plan de transports de voyageurs établi le 25 novembre 1940 par le Comité Restreint des Bouches du Rhône et le plan minimum du département du Var prévoient, pour la desserte de Trets, en direction de Marseille, les services d'autobus suivants :

- Sté des Autocars de Gardanne : Trets - Gardanne : 5 navettes quoti-

Ces navettes doivent être mises, à Gardanne, en correspondance avec nos trains de la ligne des Alpes ou avec les autobus "Gardanne - Marseille" de la même Société.

Il appartient à l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées des Bouches du Rhône, à qui incombe le soin de fixer les horaires des services routiers, de veiller à ce que ces correspondances soient correctement établies.

- Sté Barjolaise de Transports Automobiles : Barjols Tretz Marseille : l navette quotidienne.
- Eu égard aux circonstances actuelles, nous estimons que cette desserte est suffisante pour répondre aux besoins indispensables de la population, d'autant plus que 3 autres services routiers relient Trets à Aix en Provence, autre centre d'attraction.

Il est évident que la diminution de la consistance des services routiers ne va pas sans entraîner une gêne pour des populations qui avaient l'haavant le guerre;
bitude de se déplacer très fréquemment à la faveur de l'inflation considérable
subje par des moyens de transports dans la région marseillaise. Mais cette diminution répond à la nécessité impérieuse, imposée par les circonstances, de réduire le plus possible la consommation de carburant, d'huile de graissage et de
pneumatiques.

La remise en marche de trains marchandises-voyageurs entre Gardanne et Trets n'apporterait qu'une amélioration peu sensible à cette situation, car ces trains ont une vitesse commerciale très faible et leurs horaires, qui doivent d'abord convenin qu'imparfaitment répondre aux nécessités du service marchandises, ne peuvent donner satisfaction aux voyageurs. De plus, l'adjonction de voitures à voyageurs aux trains de marchandises entraîne des sujétions d'exploitation et des dépenses supplémentaires de combustible et de lubrifiant qui sont loin d'être négligeables. Un service ferroviaire susceptible de donner satisfaction au public ne pourrait être organisé que par la mise en marche de trains de voyageurs sur la ligne de Gardanne à Carquel noules, mesureVincompatible avec la politique de strictes économies que nous dictée tent les circonstances et qui, au surplus, aurait pour conséquence de remettre en

cause les accords de coordination.

Claud dann's quipulair est pas possible de donner satisfaction à la requête de M. ESMENJAND.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,

Le Directeur du Service Central du Mouvement,

O M.S. Fx	
Société NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS L'Objetus proposition Pari Service Central du Mouvement, gant bus proposition de la company de	is, le 20 MAI 1941
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS LA COMPANY ANTE	
Service Central du Mouvement, grun france	1/2/4
Service Central du Mouvement	NSMIS
11 22	cteur de la Région SUD-EST
Services Tutantuation	
(1) de M' le Directeur du Service C	
(1) de Mr le Directeur Général.	
à l'adress de Mr le Président du Conseil.	aux Communication,
avec 4 copies et un bordereau de transmissi	
w/_	Le Directeur

(1) biffer les mentions inutiles

de Service Central du Mouvement,

Monsieur le Maréchal PETAIN Chef de l'Etat Français,

Monsieur le Maréchal,

Agé de soixante ans, père de cinq enfants vivants, mariés et pères de famille à leur tour, antérieurement commerçant à Marseille je me suis retiré à Trets, il y a trois ans pour y exploiter une campagne de trois hectares qui vient de nos parents.

Avant la guerre, nos fils et beaux-fils, artisans à Marseille, venaient les dimanches et jours fériés faire leur part du dur travail de la terre : c'était la belle vie de famille, saine pour l'esprit comme pour le corps.

En septembre trente neuf, trois d'entre eux partirent comme tant d'autres : Dieu merci ils sont revenus.

Mais le manque d'essence et de transports résultant de la guerre a interrompu notre collaboration.

Un seul car relie Marseille à Tretz, canton de trois mille habitants, dans des conditions aussi inconfortables que possible.

Or, antérieurement une ligne de chemin de fer faisait ce service avec changement de train à Gardanne, ligne supprimée par la suite par économie; seul subs**is**tait entre Marseille et Carnoules via Gardanne et Trets un train de marchandises.

La SNOF sollicitée acceptera d'ajouter à ce train de marchandises une voiture de troisième classe pour les voyageurs; mais on aurait dit qu'elle le faisait avec le secret désir qu'ils ne puissent l'utiliser.

Partant de Marseille à 7 h. I3 on arrivait à Trets (40 Km) entre I0 h. 30 et onze heures, après avoir attendu à Gardanne environ une heure et demie.

Au retour, départ de Trets à 11 h.55 pour arriver théoriquement à Marseille à 2 h. 15 car le train de marchandises ayant quelquefois du retard on arrivait à Gardanne après le départ du train de voyageurs, et on y restait en panne.

Devant ces inconvénients, les voyageurs renoncèrent peu à peu à utiliser le train, lui préférant, comme un moindre mal l'unique car où ils sont entassés comme du bétail.

Les rares voyageurs restés fidèles furent définitivement éliminés le mois dernier quand on avança d'une heure le départ de Marseille, provoquant ainsi une attente de deux heures et demie en gare de Gardanne; il fallait ainsi plus de quatre heures pour faire les quarante kilomètres qui séparent Marseille de Trets.

Devant les résultats négatifs de l'expérience, la Compagnie vient de supprimer la voiture de 3ème classe.

Maintenant, l'unique car qui reste disponible est obligé de transporter très souvent une centaine de personnes au lieu de trente; c'est un défit à la plus élémentaire prudence; c'est l'impossibilité de voyager pour les femmes et les enfants.

J'ai donc l'honneur, Monsieur le Maréchal, de protester contre la suppression de cette voiture : d'abord en mon nom personnel car je me trouve privé du concours de mes enfants pour cultiver les trois hectares de terrain qui nourrissaient six familles : au nom de nombreux habitants de Trets qui se plaignent mais n'ont pas le courage de protester : je proteste plus encore au nom des paysans qui se trouvent devant une difficulté de plus, ajoutée àtant d'autres ; et qui finissent par se décourager en disant qu'en somme, il n'y a rien de changé : je proteste enfin au nom de plusieurs familles d'ouvriers de la ville qui sous la pression des évènements se rapprochaient de la terre et avaient achéé ou loué dans la région une maisonnette ou un terrain pour le cultiver, peut-on espérer que les citadins viendront à la terre si on leur enlève les moyens matériels de s'y rendre.

Et comme conclusion, je demande au nom de tous que soit rétabli au plus tôt le service antérieur, par l'adjonction au train de marchandises d'une voiture de troisième classe.

Il n'en résultera aucun frais supplémentaire, car la consommation de charbon ne sera pas sensiblement plus élevée pour une voiture de plus : au contraire la Compagnie fera des recettes intéressantes, mais à la condition de faire ce que ferait à sa place tout bon commerçant, de se mettre un peu à la portée du public et de se soucier de ses besoins, ce qui semble, pour le moment être le dernier de ses soucis.

Il me semble que ce but serait atteint en remettant le départ de Marseille à 7 h.I3 ou même en le laissant à 6 h.I9 mais en avançant, à Gardanne, le départ du train de marchandises de manière que les voyageurs ne restant en gare de Gardanne qu'une demi-heure environ et même moins, si possible; ils arriveraient à Trets vers 8 h.30 et toutes les gares desservies entre Gardanne et Carnoules bénéficieraient des mêmes avantages.

En vous priant, Monsieur le Maréchal, de faire étudier ces suggestions, par les services intéressés, je m'excuse de la longueur de cette lettre, je n'ai eu en l'écrivant d'autre souci que d'apporter mon modeste grain de sable à l'oeuvre admirable de reconstruction que vous avez entreprise.

Je ne suis qu'un français comme tant d'autres, qui vous aime et vous suivra jusqu'au bout.

En terminant, permettez moi de vous donner une seule référence : quand j'étais à Marseille, les communistes ont mis le feu à ma maison.....

Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, l'expression de mes sentiments les plus respectueusement dévoués.

signé.....

André Esmenjaud propriétaire exploitant, à Trets, Bouches du Rhône

Secrétariat d'Etat aux Communications Direction Générale des Transports Services de Vichy N° T.2.859

Communiqué à : Vichy le I4 Mai I94I

Monsieur SCHUTZ, Chef de la D.T./S.N.C.F. à VICHY

- après prière de bien vouloir fournir les éléments de réponse.

P. le Chef de Service Délégué du Directeur Général des Transports signé ;;.... Boucher du Rhom E1791 Coordination Toyageuns Réconventine de la ligne Palon - Ouxen 8ce

S.N.C.F. Région du Sud Est

EXPLOITATION 8°Arrondissement

Nº 635 SA.1

Coordination Bouches-du-Rhône

V.R. E 2000Ag du 17-9/1940 Marseille, le 3 Octobre 1940.

Division du Mouvement

5ème Section

J'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, trois lettres qui me sont adréssées au sujet de la réouverture au service "Voyageurs" de la ligne AIX-EN-PROVENCE - SALON.

En ce qui concerne la lettre adressée par M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, j'ai accusé réception en indiquant les conditions de desserte de la gare de la CALADE-EGUILLES à partir du 6 courant, date de la mise en vigueur du service d'hiver.

La relation AIX-SALON n'est actuellement desservie que par une seule navette routière libre assurée quotidiennement par la S.A.T.A.P. (sauf le dimanche); ce qui est nettement insuffisant.

D'autre part, en ce qui nous concerne, les 2 trains de marchandises qui desservent la ligne sont dérégularisés et ne circulent que tous les deux jours. Dans ces conditions l'incorporation d'une voiture de voyageurs à ces trains devenuellement alors être mis journellement en marche occasionnerait des dépenses supplémentaires.

I went farquesting

Je vous serais obligé de bien vouloir me donner vos instructions sur la réponse à faire aux demandeurs.

Pr Unspection Principal

Chef du & Arrond Sameat de l'Empleitanas

Phapoeteur Principal Adjoint.

Juia

Préfecture des BOUCHES du RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

lère Division ler Bureau

Réouverture au service "Voyageurs" de la ligne AIX - SALON

MARSEILLE, le 30 septembre 1940.

Monsieur l'Inspecteur Principal,

J'ai l'honneur de vous communiquer, pour examen et avis, la requête que m'adresse P. PLANCHES, au nom des habitants des quartiers Margaillan-Pontes, à Puyricard, en vue d'obtenir la réouverture au service "voyageurs" de la ligne Aix -Salon.

J'attire à nouveau votre attention sur les difficultés rencontrées par les usagers pour se ravitailler, en raison du manque de transports, et sur l'intérêt qu'il y aurait, dans ces conditions, à ce que satisfaction leur fut donnée.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur Principal, l'assurance de ma considération distinguée.

SIGNATURE

Monsieur l'Inspecteur Principal de la Région du Sud-Est de la S.N.C.F. Gare St-Charles - MARSEILLE

Monsieur SURLEAU, Préfet des Bouches du Rhône

Les habitants des quartiers Margaillans - Pontès commune d'Aix attirent l'attention de M. le Préfet, sur la situation critique occasionnée par le man que d'essence et la pénurie des trains en gare; la Calade-Eguilles, la plus ra prochée des dits hameaux et à 4 km. de ceux-ci.

Nous espérons que les trains Aix - Salon, Salon - Aix seront remis en marche. A Cette occasion la halte des Margaillans prévue au début de l'exploitation de la ligne ne pourrait-elle figurer au nouvel horaire ? Celà dans l'intérêt général d'un quartier populeux et commerçant. Cette halte ne nécessite aucune dépenses, tout a été prévu pour qu'elle existe mais... un sot survint (s'il y a quelques frais nous nous cotiserions pour les vouvrir).

Notre quartier n'étant pas électrifié, le four du boulanger est fermé.

Pour nous ravitailler, nous et nos amimaux de ferme, il nous faut faire 4 km.500 pour aller au hameau de Puy-Ricard et 12 km. pour aller à Aix.

Nous avons pensé, Monsieur le Préfet, vous faire connaître notre pénible situation, comptant sur votre haute compréhension et votre désir de satisfaire dans la mesure du possible les plus petits de vos administrés.

Daignez agpérer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

> Pour tout le quartie; Signé : M.L. PLANCHER

Quartier Margaillan par : Puy Ricard

(B. du R.)

Monsieur l'Ingénieur,

Je m'adresse à votre obligeance pour vous signaler combien il serait dés rable de rétablir un vagon de voyageurs sur la ligne Salon - Aix ou Aix - Salo un train de marchandises circulant, je crois, un vagon de voyageurs n'entraînerait mas de dépenses et pourrait faciliter les communications et permettre de passer la journée à Aix.

Je suis persuadée que vous vous rendrez compte de cette amélioration, n'entraînant aucune dépense supplémentaire et je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

S. de Forbin La Barben

La Barben par Pélissanne (Bouches du Rhône) le ler octobre 1940.

Monsieur l'Inspecteur Principal, Chef du 8ème Arrondissement de l'Exploitation de la S.N.C.F. - Région Sud-Est

MARSEILLE

Minsieur,

, Wous avez bien voulu, très aimablement et très rapidement, solutionner favorablement, pour le plus grand bien des riverains, l'incorporation de voitures de voyageurs aux trains de marchandises de la ligne Aix - Rognac.

Devant cette réussite, on me prie de vous demander la même incorporation de voitures de voyageurs dans les trains de marchandises desservant la ligne Aix - Salon.

Les raisons en sont les mêmes, aide surtout aux agriculteurs en leur permettant des relations suivies entre Aix et Salon, dont ils sont actuellement, presque totalement privés, par l'absence presque complète, d'autocars.

Les usagers et moi-même vous serions une fois de plus très reconnaissants si vous pouviez donner une solution favorable à la présente demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

SIGNATURE

Commandant G. ROULAND - Directeur Urbain de la Défense Passive Compagnie "La Mareschale" - Pont d'Anthoine - Près Aix

1 0 OCT 1940 WD/MP PARIS, le EX. 8ème ARRONDISSEMENT - MARSEILLE Coordination voyageurs

Bouches-du-Rhône. ---

nº1791

Par votre note 635 \$A/1 du 3 octobre 1940 vous avez bien voulu me communiquer trois lettres concernant la récuverture au service des vayageurs de la ligne Aix-en-Provence - Salon et vous me demandez des instructions pour vous mettre à même de récondre.

La pénurie actuelle de charbon et de lubrifiant et le souci de strictes économies nous interdisent de rétablir sur cette ligne des trains de voyageurs. Pour les mêmes raisons, nous ne pouvons adjoindre des voitures aux 3/ trains de marchandises, ce qui nous obligerait à mettre ceux-ci en marche tous les jours, ou même seulement certains jours déterminés, alors qu'en les dérégularisant, il nous est possible de réduire nos dépenses d'exploitation et la consommation de combustible.

Si le service Aix-Salon de la S.A.T.A.P. est réellement insuffisant, les réclements peuvent faire demander à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées la création d'une deuxième navette d'autobus. Il n'en résulterait aucune dépense supplémentaire de carburant si cette navette était effectuée à la place des quelques unes des I4 navettes que la S.A.T.A.P. assure actuellement avec des véhicules à gazogène entre Aix et Marseille (votre note 588 SA/I du 24/9/40) bien qu'elles ne figurent pas au plan de transport.

En retour les pièces communiquées.

P. le Chef du Service de l'exploitation,

A lingtalsur Principal,

2

EX. Sème Arrondissement - MARSEILLE

N° E - 1791 C

Demande de

Récuverture au service

des voyageurs de la ligne de Salon à Aix en

Provence.

Par votre note 507 SA/l du ll courant, vous avez bien voulu me faire part d'une lettre de M. le Président du Syndicat des Voyageurs et Représentants d'Aix en Provence tendant à obtenir la réouverture au service des voyageurs de la ligne de Salon à Aix en Provence.

Certes, cette relation est actuellement desservie de façon irrégulière.

Mais vous nous avez informés (votre note 528 SA.1 du 13 courant, que la S.A.T.A.P. envisageait de mettre en marche sur cette ligne des véhicules à gazogène.

Il est à supposer que cette mesure sera réalisée dans un court délai de façon à éviter une interruption du service.

Dans ces conditions, et compte temu du souci de strictes économies que nous imposent les circonstances actuelles, je ne suis pas d'avis de donner une suite favorable à la requête qui vous a été présentée.

Ce n'est que dans le cas d'une carence totale du transporteur routier que nous pourrions examiner, à nouveau, la question.

Pr. le Chef du Service de l'Exploitation,

PTUINSPECTEUR PRINCIPAL. UNSPECTEUR DIVISIONNAIRE

PICCIONI

S.N.C.F.
REGION SUD-EST
EXPLOITATION
8° ARRONDISSEMENT

No 507 SA/1.

V.R. E.1700-20 C. du 21-8-1940.

Coordination Voyageurs

Planide transports.

Marseille, le 11 Septembre 194

Service 2A graphies
N. ______

Division du Mouvement

5ème Section

Comme suite à mon rapport n°456 SA/1 du 29 Août dernier, j'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, une lettre du Président du Syndicat des Voyageurs et Représentants d'Aix-en-Provence, qui demande la réouverture au Service "Voyageurs" de la ligne SALON-AIX en Provence.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me donner vos instructions sur la réponse à faire au demandeur.

pr Plaspectone Principal

Chef do 2- Arrandossement de l'Elagiostation

Maspecteur Principal Adjoint

Jula

UNION SYNDICALE ET MUTUELLE des Voyageurs et Représentants de Commerce et d'Industrie DE L'ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE FONDÉE LE 31 OCTOBRE 1926 SIÈGE SOCIAL : CAFÉ MIRABEAU, COURS MIRABEAU Aix en Provence Le 7 Septembre AIX-EN-PROVENCE PERMANENCE : MAISON DE LA MUTUALITÉ TÉLÉPHONE 6-71 Direction Régionale du Sud-Est de la Société Nationale des Chemins de Fer Français 9 Cours Joseph Thierry Marseille Monsieur le Directeur, Nous avons l'honneur de soumettre à votre bienveillance le désidérata de nos collègues du Syndicat des Voyageurs et Réprésentants du Commerce et de l'Industrie de l'Arrondissement d'Aix en vue du rétablissement des trains de voyageurs sur la ligne d'Aix en Provence à Ax Salon de Provence, par La Calade. Nous vous confirmons les lettres des 7-I7 & 28 Août 1940 de notre Collègue Monsieur Bonfante, qui nous a devancé pour cette demande. Nous devons toutefois ajouter que: I'-Le car d'Aix à Salon-départ d'Aix à I5 h 45 est supprimé depui quelques jours; nous prayons pouvoir vous dire que le seil car qui reste d'Aix à Salon-départ d'Aix à 6 heures du Matin va également être supprimé, sous peu de jours. 2º A noter que cette région est trés agricole, le service dont nous vous demandons le rétablissement rendrait les plus grans services également aux nombreux cultivateurs de cette région se trouva actuellement privés eux aussi de moyens de déplacement. Pensant que notre sollicitation sera prise en considération, nous vous prions d'agreer, Monsieur le Directeur, & notre entière considération. Le Président du Syndicat des Voyageurs et Représentants d'Aix

Coordination Toyageurs

Département des Bouckes du Rhouse

Demande de réouveiture de la goire des

Marseille, le 19 Octobre

DEVISION DU MOUVEMENT 5ème SECTION PARIS.

SELAICES & nitomornica EXAFOREVELOR

8the Arrondissement No 1827 SA'

V.R. 1.791 G du 18/10/39

marge, veus m'annencez, en reteur,
la lettre du Capitaine FAVRE, tendant
à ebtenir la réeuverture de la gare
du Luc et le Cannet au service des
Veyageurs.

Cette lettre n'était pas pas jointe à la votre précitée.

Je vous serais obligé de bien vouloir me l'adresser par retour du courrier afin de me permettre de répendre.





18 OCT 1939 /

DIVISION DU MOUVEMENT 5ème Section

Nº V. 1.791 C

Coordination Voyageurs.

Sème Arrondissement - EX. à MARSEILLE .-

- 4 pièce -

En réponse à votre note ,º 1.313 SA du 12 octobre, relative à la demande du Capitaine FAVRE tendant à la récuverture de langare du Luc et Le Cannet au service voyageurs, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'exposé des motifs du décret du 19 septembre modifiant la règlementation de la Coordination des transports ferroviaires et routiers nous a conduits. notamment, à revenir, le plus rapidement possible, au régime appliqué antérieurement au 2 septembre, en ce qui concerne la fermeture des gares.

Ainsi que vous le faites remarquer, la situation signalée par M. le Capitaine FAVRE, au sujet de la gare du Luc et Le Cannet se retrouve dans de nombreuses localités. La récuverture de cette dernière gare au service voyageurs nous conduirait inévitablement à étendre la même mesure à un grand nombre d'établissements, ce qui, en définitive, irait à l'encontre du but dééconomie poursuivi.

La demande de M. le Capitaine FAVRE n'est donc pas susceptible de recevoir satisfaction.

Il confient d'ailleurs d'observer quela localité du Luc est convenable ment desservie par un Service routier qui assure les relations d'une part, avec la sare des Arcs et, d'autre part, avec celle de Toulon, au moyen de sept navettes par jour.

J'ajoute que nous envisageons d'admettre sur les Services routiers
"Les Arcs - Toulon" les militaires munis de bons de transport dont le
montant est à régler ultérieurement par les Services de l'Armée.

Vous voudrez bien renseigner M. le Capitaine FAVRE dans le sens de ce qui précède et lui exprimer nos regrets de ne pouvoir donner une suite plus favorable à sa demande.

En retour la lettre communiquée.

. Le Chef du Service de l'Exploitation,

L'ingénieur Principal,

Low of

MINUTE

EX. 8ème Arrondissement - MARSEILLE

Nº V. 1791 C

Coordination Voyageurs

- 1 pièce -

En réponse à votre note n° 1313 SA¹ du 12 octobre, relative à la demande du Capitaine FAVRE tendant à la récuverture de la gare du Luc et Le Cannet au service voyageurs, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'exposé des motifs du décret du 19 septembre modifiant la règlementation de la Coordination des transports ferroviaires et routiers nous a donduits, notamment, à revenir, le plus rapidement possible, au régime applique antérieurement au 2 septembre, en ce qui concerne la fermeture des gares.

Ainsi que vous le faites remarquer, la situation signalée par M. le Capitaine FAVRE, au sujet de la gare du Luc et Le Cannet se retrouve dans de nombreuses localités. La réouverture de cette dernière gare au service voyageurs nous conduirait inévitablement à étendre la même mesure à un grand nombre d'établissements, ce qui, en définitive, irait à l'encontre du but d'économie poursuivi.

Aussi, ne voyons-nous pas la possibilité de donner une suite favorable à la demande de M. le Capitaine FAVRE.

Vous voudrez bien renseigner l'intéressé dans ce sens et lui exprimer nos regrets.

En retour la lettre communiquée.

Le Chef du Service de l'Exploitation,

No.

pur wid que din

Région Sud Est EXPLOITATION

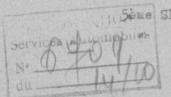
Arrondissement

- l pièce -

Marseille, le 12 Octobre 1939.

114

DIVISION DU MOUVEMENT



Sème SECTION - PARIS'.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une demande du Capitaine Commandant la Compagnie de l'Air 131/108 au Cannet des Maures, tendant à obtenir la réouverture de la gare du Luc et le Cannet au service des Voyageurs.

Cette demande est motivée par la suppression, depuis le 2 octobre, des arrêts des trains J.J., obligeant les nombreux éléments militaires contonnés dans cette région, d'emprunter les Services routiers de remplasement de trains qui n'accordent que le demi tarif.

Luc et le Cannet mais tous les établissements fermés au service des Voyageurs par application des plans de coordination antérieurement aux évènements actuels, mais sous le régime desquels nous revenens au fur et à mesure.

La question étant d'ordre général, je vous serais obligé des instructions que vous voudrez bien me donner.



Coordination Voyageurs

Département des Bouches du Rhônie

Evansport d'abounés de la Calhingue el Roffinerie de Berro, tendents d'empunter entre aix el Rognar les trains affectés au personnel de la S. N. C.A.S.F.

EXPLOITATION S.N.C.F. ()U Paris. le Région du SUD-EST XOL EXPLOIT ATION Division du Mouvement 4e Section 14.42 . TRANSMIS à M. le Chel de la 5: Lection Division M. a titre de renseignement Aute à la note n. E. 1791.C. Le Chef de Section,

b

Région du SUD-EST

EXPLOITATION

Division du Mouvement 4º Section - Horaires

Nºc/68 /129-1.4/h

Arrondissement Ex., & MARSEILLE.



OBJET :

Demande d'utilisation des trains ouvriers S.N.C.A.S.E.

Par note Nº 644-M.T/1 du 7 courant, vous avez bien voulu me transmettre la demande ci-jointe d'un certain nombre d'abonnés ouvriers à la Cie Chimique et Raffinerie de Berre, tendant à obtenir l'autorisation d'emprunter entre Aix et Rognac les trains V.2803 et V.2801, affectés au personnel de la S.N.C.A.S.E.

Le service des voyageurs étant suspendu sur cette ligne. l'admission dans les trains désignés, des voyageurs autres que ceux pour lesquels ces trains ont été créés, est incompatible' avec les accords de coordination. Il ne nous est donc las possible de donner satisfaction.

Toutefois, la question pourrait être reconsidérée si la S.M.C.A.S.M. formulait une demande en faveur des ouvriers dont il s'agit.

Vous voudrez bien renseigner vos correspondents en conséquence.

Le Chef du Service de l'Exploitation.

Wiguard prendre was is same et le domir à MJ, 13/12 Caured Superture in M 5 13-12-89

LC/SC S.N.C.F. PARIS, le Région du Sud-Est EXPLOITATION DIVISION DU MOUVEMENT PROJET 5ème Section "Nº E. 1.791-C. Coordination voyageurs EX. - DIVISION C - 2ème Section .-Département des .. Bouches-du-Rhône. Par note nº 23.552 du 4 courant vous avez bien voulu me faire connaître que vous aviez l'intention de faire délivrer des cartes d'abonnement de travail par la gare de Calissanne et par celles situées sur la ligne de Rognac à Aix, sur laquelle circulent des trains ouvriers, et vous me demandez si, de ce fait, ces gares pourraient être considérées comme rouvertes au trafic voyageurs. J'ai l'honneur de vous faire connaître que le nouveau Plan de transports du département des Bouches du Rhône reprend, sans modification, les dispositions de l'ancien Plan qui prévoyait la fermeture de la ligne de Rognac à Aix et de la gare de Calissanne. Il s'ensuit que la délivrance de cartes d'abonnement de travail ne peut être dulingu'en dehors du cadre de la coordination voyageurs. Dans ces conditions, je n'aurais pas d'objection du point de vue de mon Service à la realisation de la mesure envisagée, mais je crois devoir faire observer qu'il nous sera sans doute difficile par la suite de résister aux demandes d'extension visant la délivrance d'autres titres de parcours. Bien entendu la demande de la S.N.C.A.S.E. relative à la réouverture de la gare de Calissanne au Service veyageurs n'est susceptible d'aucune suite .-Le chy de de l'Enfol?

Bouches du Rhow

£.1791

Coordination Voyageurs
Demandes le Révuerelture
de la gare de Luynes

Les Bouches In Phone le 26-8.40

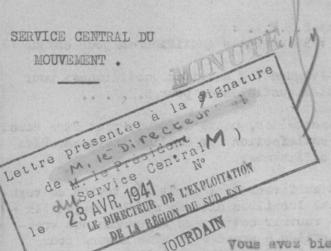
Les Bouches In Phone le 26-8.40

Les Bouches In Phone le 26-8.40

- Demande le U. Boucte, Prindent de la Chamba le Commerce de Marseille - 14-9-1940

- Demande de U. Herbel à huynes - 14-10-1940

- Demande de U. Gavary à Masseille - 26-3-1941.



PARIS, le

Vay 1 . Whi

Monsieur le Ministre,

yous avez bien voulu nous transmettre une lettre, en date du 26 mars dernier, par laquelle M. GAVARY Martin, demeurant 24, rue Lafayette à Marseille, expose les difficultés qu'il éprouve pour se rendre dans une propriété qu'il possède à Luynes. Le pétitionnaire désirerait voir rouvrir au service des voyageurs la gare de Luynes et la voir desservir par un train omnibus circulant le matin entre Marseille et Aix et revenant le soir d'Aix à Marseille.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous avons examiné cette requête avec attention, mais qu'il ne nous paraît pas possible de lui réserver une suite favorable.

En effet, la gare de Luynes a été formée au service des voyageurs, comme toutes les autres gares de la section de ligne d'Aix à Marseille, à l'exception de cale de Gardanne, le 18 avril 1939, conformément aux dispositions du plan de coordination des transports.

pepuis lors, nous avons du procéder à la récuverture de la gare de Simiane, l'agglomération qu'elle dessert se trouvant éloignée de la route nationale empruntée par les services d'autobus et de trammays qui circulent entre lix et Marseille et les services d'autobus desservant spécialement Simiane n'ayant pas encore été remis en marche avec une consistance suffisante pour faire face aux besoins du trafic.

Mais cette mesure, essentiellement provisoire, ne saurait être considérée comme un précédent en faveur de la récuverture des gares des autres localités de la ligne, car ces dernières - dont Luynes, traversée par la route nationale - sont, d'après le plan de transports du département des Bouches du Rhône, desservies actuellement par :

- les tranways électriques de la Régie départementale des Chemins de fer dt Tranways électriques des Bouches du Rhône : départ toutes les heures, avec renforcement aux heures de mpointe;

- les autobus S.A.T.A.P. et S.E.P.A. :

- service Marseille-Aix : 15 navettes quotidiennes pour chaque entreprise;

- service Marseille-Aix-Avignon 1/4 navettes quotidiennes pour S.A.T.A.P. et 3 navettes quotidiennes pour S.E.P.A..

Eu égard aux circonstances actuelles, cette desserte peut être considérée comme sus ceptible de donner satisfaction aux besoins indispensables de la population et, par la même, suffisante.

Les arguments qui militent en faveur de l'arrêt des trains de voyageurs à Luynes valent pour toutes les localités situées sur le trajet aix Marseille. Si nous acceptions de rouvrir cette gere su service des voyageurs, nous serions certainement invités à prendre la même mesure pour
toutes les autres gares du parcours. La réouverture complète au service
des voyageurs de cette section de ligne multiplierait les arrêts des trains,
augmentant ainsi les temps de parcours ainsi que la consommation de charbon, alors que nous devons chercher à économiser le plus possible le combustible. Il convient, en effet, de préciser que, contrairement à l'affirmation du pétitionnaire, les trains actuels traversent en général sans arrêt
les gares de cette section de ligne non desservies au point de vue voyageurs. Les quelques arrêts effectués parfois dans ces gares, sont dûs uniquement à des sujétions de croisements.

La création d'un nouveau train de voyageurs Marseille - Aix, affecté à la desserte locale, ne saurait être non plus envisagée, les mêmes raisons d'économie en combustible et en lubrifiant nous obligeant à ne mettre en marche que les trains répondant à des besoins indispensables.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Directeur du Service Central du Mouvement,

M. le Secrétaire d'Etat aux Communications.

M. le Ministre,

Vous avez bien voulu nous transmettre une lettre en date du 26 mars dernier, par laquelle M. GAVARYMARTIN, demeurant 24, rue Lafayette à Marseille, expose les difficultés qu'il éprouve pour se rendre dans une propriété qu'il possède à Luynes. Le pétitionnaire désirerait voir rouvrir au service des voyageurs la gare de Luynes et la voir desservir par un train omnibus circulant le matin entre Marseille et Aix et revenant le soir d'Aix à Marseille.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous avons examiné cette requête avec attention, mais qu'il ne nous parait pas possible de lui réserver une suite favorable.

En effet, la gare de Luynes a été fermée au service des voyageurs, comme toutes les autres gares de la section de ligne d'Aix à Marseille, à l'exception de celle de Gardanne, le 18 avril 1939, conformément aux dispositions du plan de coordination de transports.

Depuis lors, nous avons du procéder à la récuverture de la gare de Simiane, l'agglomération qu'elle dessert se trouvant éloignée de la route nationale empruntée par les services d'autobus et de tramways qui circulent entre Aix et Marseille et les services d'autobus desservant spécialement Simiane n'ayant pas encore été remis en marche avec une consistance suffisante pour faire face aux besoins du trafic.

Mais cette mesure, essentiellement provisoire, ne saurait être considérée comme un précédent en faveur de la récuverture des gares des autres localités de la ligne, car ces dernières - dont Luynes, traversée par la route nationale - sont, d'après le plan de transports du département des Bouches du Rhône, desservies actuellement par :

- les tramways électriques de la Régie départementale des Chemins de fer et Tramways électriques des Bouches du Rhône : départ toutes les heures, avec renforcement aux heures de pointe ;
 - les autobus S.A.T.A.P. et S.E.P.A.;
 - service Marseille-Aix: 15 navettes quotidiennes pour chaque entreprise; _August
 - service Marseille-Aix-/: 4 navettes quotidiennes pour S.A.T.A.P. et 3 navettes quotidiennes pour S.E.P.A..

Euégard aux circonstances actuelles, cette desserte peut être considérée comme susceptible de donner satisfaction aux besoins indispensables de la population et, par la même, suffisante.

NOTA.- Le nombre de voyages indiqué ci-dessus est un minimum pour les services qui ne sont pas en concurrence avec un autre service ferroviaire ou routier sur la même relation.

Chacun des voyages indiqué au tableau ci-dessus peut être doublé, en cas d'affluence, par le nombre de véhicules nécessaires, à la condition que ceux-ci suivent la voiture régulière à moins de cinq minutes, sauf cas de force majeure.

L'exécution du service sera assuré compte temm des articles 19, 27 et 29 du décret du 25 février 1938 et, éventuellement, des accords intervenus en application de ces mêmes articles.

Article 4

Tarifs

Les arguments qui militent en faveur de l'arrêt des trains de voyageurs à Luynes valent pour toutes les localités situées sur le trajet Aix-Marseille. Si nous acceptions de rouvrir cette gare au service des voyageurs, nous serions certainement invités à prendre la même mesure pour toutes les autres gares du patrours. La réouverture complète au service des voyageurs de cette section de ligne multiplierait les arrêts des trains, augmentant ainsi les temps de parcours ainsi que la consommation de charbon, alors que nous devons chercher à économiser le plus possible de combustible. Il convent, en effet, de préciser que, contrairement à l'affirmation du pétitionnaire, les trains actuels traversent en général sans arrêt les gares de cette section de ligne non desservies au point de vue voyageurs. Les quelques arrêts effectués dans ces gares, sont dûs uniquement à des sujétions de croisements.

La création d'un nouveau train de voyageurs Marseille - Aix, affecté à la desserte locale, ne saurait être non plus envisagée, les mêmes raisons d'économie en combustible et en lubrifiant nous obligeant à ne mettre en marche que les trains répondant à des besoins indispensables.

Veuillez agréer, M . le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

le Directeur du Service Central M.,

: NOTA.- Le nombre de voyages indiqué ci-dessus est un minimum pour les services qui ne sont pas en concurrence avec un autre service ferroviaire ou routier sur la même relation.

Chacun des voyages indiqué au tableau ci-dessus peut être doublé, en cas d'affluence, par le nombre de véhicules nécessaires, à la condition que ceux-ci suivent la voiture régulière à moins de cinq minutes, sauf cas de force majeure.

L'exécution du service sera assuré compte temm des articles 19, 27 et 29 du décret du 25 février 1938 et, éventuellement, des accords intervenus en application de ces mêmes articles.

Article 4

Tarifs

DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS L. Chydre Suna F. Par. nt oly- Vous his he purpose, le the ripart temante Service Central du Mouvement 1 º Division Nº11155-432/4 SUD-EST à Monsieur le Directeur de la Région à M' le Secrétaire d'Otot aux Commons en le priant de bien vouloir m'adresser une reponse préparée à la signature : de M' le Directeur du Service Central du Mouvement de Mr le Directeur Général de Mr le Président du Conseil d'Administration avec copies et un bordereau de transmission. Le Directeur di Service Central du Mouvement, (1) biffer les mentions inutiles

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.

Au moment où M. le Maréchal Pétain envisage le travail à la terre des écoliers et des étudiants pendant les vacances, j'ai l'honneur au nom de nombreux marseillais dans mon cas, d'attirer votre attention sur la difficulté des communications dans la grande banlieue de Marseille en direction d'Aix et au de là.

Possesseur, comme de nombreux Marseillais, d'une bastide à Luynes en Provence, j'ai, devançant l'appel du Maréchal, mis en culture avec l'aide de mes deux fils 19 et 16 ans, étudiants, et pendant les vacances du mardi gras, une partie de la propriété. Depuis, il nous a été impossible de continuer pour les raisons suivantes sur lesquelles je voudrai attirer votre attention.

La ligne de chemin de fer, s'écarte sensiblement de la route et ne dessert pas les mêmes régions.

Les cars pleins au départ de Marseille ou d'Aix ne s'arrêtent pas en chemin. Les tramways sont le plus souvent dans le même cas et ne sont pas pratiques pour le transport de colis (semences, engrais, récoltes, outils).

Reste le chemin de fer. Mais depuis la mobilisation, les trains ne prennent plus de voyageurs pour les gares de Ste-Marthe, Les Aygalades, St-Antoine, Septemmes, Bouc la Malle, Luynes. Il en était de même pour Simiane mais par suite d'une démarche, cette gare a été réouverte au trafic des voyageurs. Notez que les trains qui ne s'arrêtent pas pour les voyageurs s'arrêtent pour le service des messageries.

De plus, les 4 trains de voyageurs qui desservent la ligne ont des horaires qui ne conviennent pas pour le but que nous nous proposons :

- l°) à 6hl9, un train direction Grenoble Toujours bondé de voyageurs et qu'il ne faudrait pas encombrer de voyageurs effectuant de petits parcours;
- 2°) le train de banlieue pour Aix qui partait de Marseille à 7hl3 a été retardé de 3 heures. Il part maintenant vers 10 heures et repart d'Aix à 13hl8 pour arriver à 14hl0 (ne peut nous intéresser);
- 30) le train de 16h05 en direction de Veynes;
- 4°) le train de 19h22 en direction de Pertuis.

Ces trains ne conviennent pas pour le but que nous nous proposons. Au retour :

1º) un train venant de Pertuis arrive à Aix à 6h37 et à Marseille à 7h19;

2°) " de Veynes passe à Aix à 10h36, arrive à Marseille à 11h31 3°) " cité plus haut Aix 13h18 arr. à Marseille à 14h10;

4°) enfin, un train venant de Grenoble arrive à Aix à 22hl0 et à Marseille à 23hl7. Ce train a toujours plusieurs heures de retard, il arrive à Aix archi plein et il est impossible d'y trouver une place

Vous pouvez vous rendre compte parce simple exposé que les nombreux Marseillais qui sont dans mon cas ne peuvent utiliser aucun de ces trains pour travailler à la campagne pour une seule journée.

Je vous demanderai donc, Monsieur le Ministre, d'étudier avec la S.N.C.F. la possibilité de nous donner satisfaction.

Dione: Javary - Martin . 24 Rim Tafayette à Marsulle

mon

Marsoille le 26 mars lonl. Un train qui partirait de Marseille le matin et rentrerait le soit desservant toutes les gares de la grande banlieue marseillaise. Vous entreriez ainsi dans les vues du Maréchal, de nombreux marseillais pourraient ainsi utiliser leurs loisirs (ils sont hélas nombreux) à la terre. Nous sommes pleins de courage et de bonne volonté. Aidez-nous, donnez-nous un moyen de transport. . of so us to wis 's Je vous prie d'agréer, Possesseur, comme de nembreux meree Sola I dove out I do al GAVARRY Martin, 24 rue Lafayette à Marseille ibres un secondor del des ancien combattant - Croix de guerre erts, une partie de grandes de blessé de guerre et impossible de contidessert pas les mêmes résions. Les cers pleins en départ de la seeille ou d'aix ne s'arrêtent pas en chemin. jes trammays sont le plus souvent dans le même cas et ne sont pas pratiques pour le transport de colis (semences, engreis, récoltes, outils). Reste le chemin de fer. Tais depuis la mobilisation, les trains ne premuent plus de viyageurs pour les gares de Ste-Marthe, les Aygalades, St-Antoine, Septétales, Bouc la Malle, hujnes. Il en était de même pour Simione mais par suite d'une démarche, cette gare a été récuverte au traîle des voyageurs des voyageurs s'errêtens cour le service des messageries. soll a follow train direction drample 4-rougours bone de vovaneurs et retaide de 3 heures. Il part maintenant vera 10 heures et repart d'Aix 4º) le train de 19b22 en direction de Pertuis. Ces trains no conviencent per pour le but que nous nous proposons. 1°) un trein venant de Pertuis arrive à lix à 6h37 et à Marseille à 7h19; 2°) " " de Veynes passe à Aix à 10h36, arrive à Marseille à 11h31 3°) " oité plus haut Aix 13h48 err. à Marseille à 14h10; à sylva di ,brater eb serven arveigule arvojuot a niert eo . That? É Aix archi plein et il est impossible d'y trouver une place. Your pouve vous rendre compte sayos simple exposé que les nordreux cour trevailler à la cenpenne pour une seule journée. Je yous demanderal done, woneleur le midiatre, d'étudier avec la · Herrister

Copie à M. le Directeur de l'Exploitation de la Région du SUD- EST Suite à sa lettre AGM 5/599 du 19 Novembre Le Directeur du Service Central du Mouvement Contral du Mauvement 18 Par lettre en date du 15 Octobre dernier, M. le
M. HERUBEL, Demeurant à Luynes, en vue d'obtenir la réquier.

Localité tupe au Service des Voyageurs de la gare desservant cette localité J'ai l'honneur de vous faire qu'il ne nous est pas possible de donner une suite favorable à cette demande sans créer un précédent dont ne manqueraient pas de s'inspirer les habitants des autres localités situées sur la section de ligne Aix-Marseille dont la situation est & tous points La section de ligne précitée a été fermée au se trouvant éloignée de la route nationale empruntée par les services routiers qui circulent entre Aix et Marseille. Les autres losalités sont actuellement désservies:

service des voyageurs le 18 Avril 1939, à l'exception de la gare de Gardanne. Depuis lors, nous avons procédé à la réouverture de la gare de Simiane, l'agglomération qu'elle dessert

- par les tramways de la Région des Bouches du Rhône (départ toutes les heures, avec renfor cement aux heures de pointes)
- par les autobus de la S.A.I.A.P. (10 navettes)

La réouverture complète de la ligne au service des voyageurs (dont les trains étaient autrefois désertés au bénéfice de la route qui traverse la presque totalité des locali-tés - Luynes comprise), en multipliant les arrêts de trains, augmenterait les temps de parcours ainsi que la consommation de charbon et de lubrifiant ce qui est absolument incompatible avec lapolitique d'économies que nous appliquons actuellement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

M. le Secrétaire d'Etat aux Communications

Le Directeur du Service dentral du Mouvement Central du Mouvement Signé : Dargeou

WD/FD Nº E - 1791 C SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS Je suls clavie, en consequence, de mome en temir, aux le saction de . exec al ob - chailatt at the emittermore almost at a selficated - all easily -of evino trabbobig an impero names seria mass eria imper paris, tem 19 NOV 1940 EAST REGION TOU SUD-EST LEADER STORE AT SER SEA FOLD STORE AT THE STORE STORE STORE AT THE STORE 20, BOULEVARD DIDEROT, 20 ESCALIER de la TOUR - (Escalier D) DIRECTION Référence à rappeler : M. le Directeur du Service Central du Mouvement

Coordination voyageurs

Comme suite à votre note no 11.155 432/4 du 30 écoule (lère Division). j'ai l'honneur de vous donner ci-après les éléments de réponse à une demande adressée par M. HERBEL à M. le Secrétaire d'Etat aux Communications, en vue d'obtenir la récuverture de la gare de Luynes au service des voyageurs.

La gare de Luynes a été fermée au service des voyageurs comme toutes les de Gardanne, le 18 avril 1939. autres gares de la section de ligne Aix - Marseille, à l'exception de celle

l'agglomération qu'elle dessert se trouvant éloignée de la route nationale em-Depuis lors nous avons dû procéder à la réouverture de la gare de Simiane printée par les services qui circulent entre Aix et Marseille.

Pour ce qui est des autres localités, elles sont actuellement desservies :

- par les tranways de la Régie des Bouches du Rône (départ toutes les heures, avec renforcement au moment des pointes);
 - par les autobus S.A.T.A.P. 10 navettes actuellement.

Les arguments qui militent en faveur de l'arrêt des trains de voyageurs à Luynes valent pour toutes les localités situées sur le trajet Aix-Marseille. Si nous acceptions de rouvrir cette gare au service des voyageurs, nous serions aussitôt invités à prendre la même mesure pour toutes les autres gares du parcours, et il n'y aurait pas de raison pour refuser à certains ce qu'on accorderait à d'autres.

La réouverture complète de la ligne au service des voyageurs (dont les trains étaient autrefois désertés au bénéfice de la route qui traverse la presque totalité des localités - Luynes comprise -) en multipliant les arrêts de trains augmenterait les temps de parcours ainsi que la consommation de charbon, alors que nous devons chercher à économiser le plus possible le combustible.

Par ailleurs cette mesure ne serait compensée par aucune économie de carburant routier.

Je suis d'avis, en conséquence, de nous en tenir, sur la section de . ligne Aix - Marseille, à la seule récuverture - déjà réalisée - de la gare nant de Simiane qui ne peut être considérée comme créant un précédent, cette localité étant la seule éloignée de la route nationale muyie par les autobus 02 TORentre Mix et Marseille.

DIRECTION

: enodobleT

* * * * * * * * * * * * * * *

Référence à rappeler :

Le Directeur de l'Exploitation,

sales vov moltaribasot

the Mirac bear di lerrice Central de Louvement

M. JOURDAIN

Cotton sairs a voter note no 11.155 452/4 day 50 coming (large lavieton). de l'imprese de vous domes et-curès les éléments de recorse de une domande adressed just to intitude a. 10 Secretaire dittet air dominitations, on ver d'obtenir le converture de la gare de luymen au service des voyageurs.

la gare de luyace a di for we an arrico des vos cera coata toutes les elfee ab solvente & . elfrassi - xx enall of action at to series entire de dardanne, le 13 symil 1959.

ensints on wree at an enterprise of a rependent of a gare at a startene -ms election educated the standard discount of the set of the party and the set of the s .elitacran de als extre factionto for asolvres del ray catherry

i nelvashes them liested teen selle . Selland Lande est tas in so tun

- par les trautars de la Angie des Moudies la Môde (dougt toutes la Moudies ...
 - . Installauron sarfavan (d .4.2.7.4.) audutua asi tau -

Les arguments qui militant en l'avec'i de l'avec'i de voyequent les voyequents . slites religion to the analysis and been as a sound on the lay wearen S It nous save of touvil really out a service day voyagemra, none derions -req of sorge active sel esteet more research al process of selival for sea--ebroses notar so estation a remoter woo notice of any flower the Alice error . northe & dier

-ebrg of merevris his space of the collision as address sinterior trained entire en avêces sel fastly Jim as (- salapeov seaval - astilagel est étilaget en trains suggestered the reach to parocure aims tone announced to bound at the constants which aldiauguos el eldiaco, estr el rentmosoce à renoved anoveb eson eso ereis

ob electron autous and event out flame on brease offer armailin tell . Telsuon famustao

RÉGION DU SUD-EST esté asq tiob en ensiste en el

recuverture de cette gare ne s'impose pas.

tilagol et o en etilioitag eupiniaragona nortantia el en 20, Boulevard Diderot, 20
ESCALIER de la TOUR - (Escalier D)

Téléphone: DID. 85-10
- 86-10
- 99-80

DIRECTION

Le Directeur de l'Exploitation.

Référence à rappeler :

Nº

M. le Directeur du Service Central du Mouvement.

Coordination voyageurs.

Comme seute a per votre note nº11.155 432/4 du 30 octobre écoulé (lère d'ail houneur le veus lour Division), vous avez bien voulu me demender des renseignements pour d'ail houneur le veus leur vous permettre de répondre à une réclamation écrite formulée par d'après les décreuts le répens. HERBEL à Luynes, et adressée au Secrétaire d'Etat aux Communications à une demande advoice fate d'Etat aux Communicati m. Herbel, à la le Sanctaire d'Ut aux Communicati m. Herbel, à la le Sanctaire d'Ut aux Communication de la gare deslugenes Par cette lettre M. HERBEL demande que la gare de Luynes soit au service des verjageurs - rouverte au service des voyageurs. La gare de Luque à ité formée au serviu des voyageurs comme tante les autregares de la section de Les gares de la ligne Aix-Marseille (sauf Gardanne) ont été lique air. marseille, à fermées à ce service le 18 avril 1939. Les localités correspondantes, l'exception de celle de sauf Gardanne et Simiane, se trouvent le long de la route nationale sur laquelle circulent les tramways Aix - Marseille (départ toutes les garidure le 18 avril 1989. heures, navettes supplémentaires au moment des pointes) et les autobefuer lors nous bus S.A.T.A.P. (10 navettes actuellement, mais nous avons demandé de réduire ce nombre à 5). Simiane étant située loin de la route, nous avons accepté, en août dernier, de rouvrir la gare au service des aven Ju proces à la Suriane, l'agglorication qu'elle lessent se trouvant doignée se la route nationale voyageurs. Les arguments en faveur de l'arrêt des trains de voyageurs curpruntée farles service Luynes sont également valables pour toutes les localités situées sur le trajet Aix - Marseille.

Perre ce qui est sel des voyageurs, nous serions de rouvrir la gare de Luynes au service des voyageurs, nous serions invités à prendre la même mesure pour toutes les gares du parcours, et il n'y aurait pas de raison pour refuser à certains ce qu'on accorderait à d'autres.

utuellement desservies de Régie les Rembes fan Rhone (défaut toutes les houses evec remfercement par les trampages de la Régie les Rembes fan Rhone (défaut toutes les houses evec remfercement par les trampages de la bigne au ser-

vice des voyageurs, en multipliant les arrêts de trains, augmenterait la consommation de charbon, alors que nous devons chercher à économ miser le plus possible le combustible.

SATAP-10 navettes intuellements ces conditions, et compte tenu de la desserte sus-indiquée de Luynes par les tramways et autobus, nous pensons que la Les arguments qui militant anfaveur de l'arrêt des trains de vayaguers à luynes

valent four toutes les lacalités situées sur le brajet aix - hous serious aussité l'invite à pendre la même mesure jour toute les autres gares du perevers, et il n'y aurait

WD/MP

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

récuverture de cette gare ne s'impose pas.

Le cas de Simiane ne doit pas être considéré comme un précédent étant donné la situation géographique particulière de cette localité.

Le Directeur de l'Exploitation. has he raison four refuser à autaun ce qu'en aucordinait à d'autres réauverture complète de la lique au service des voyagens autresois desertes au benefix de la Des localités - Louves remetriese_ ause que la cousanimation de charbar alors Economises of the foosibe sios servid es Lar ailleurs cette nusure ne scrait contensée Lar aucune économis goutier erussevov des vojestre la fetre por sto to cometras Terreiros Laves, en coursequendos de naces en land ser elanoit ancetion de sogne de la mariscille anderseelle récuverture de la Lives a de sexud le le le sevril sur laquelle dirculent les trampays Aix } a gase be Juniane, but we feel -othe sal graliper Les arguments en faveur de l'ar à Luynes sont également valables pour toutes les localités situées sur le trajet Aix - Marseille.

Si nous acceptions de rouvrir la gare de Luynes au service des voyageurs, nous serions invites à prendre la même mesure pour toutes les gares du percours, et il n'y aurait pas de reison pour refuser à certains se qu'on accorderait à d'autres.

En conséquence, la récuverture complète de la ligne au service des voyageurs, en multipliant les arrêts de trains, augmenterait la consommation de charbon, alors que nous devons chercher à éconcmiser le plus possible le combustible.

Pans ces conditions, et compte tenu de la desserte sus-indiquée de Luynes par les tramways et autobue, nous pensons que la

1)-11-40 al

Société NATIONALE	ten son former land out 1000	
Société NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	The Children Toomis, de 30 OCT. 1940	F
Service Central du Mouvement	de his mater servicing successfully d	1
1 Division	de l'Exproser promobile de l'Article Servione Se	
M Nº 11.155-432/4.	à Monsieur le Directeur de la Région SUD-EST	
) (0	Pour élément de réponse.	
-		
1		
g.ly	Le Directeur du Service Central du Mouvement,	
	Thurst 7	

ō

COPIE

me Aix-Marseille

Monsieur le Ministre des Communications de passage à la Préfecture des Bouches-du-Rhône

Marseille

J'ai l'honneur de vous informer avoir écrit il y a quelques semaines, à la demande de nombreux habitants de Luynes à Monsieur l'Inspecteur, Chef des Gares de Marseille pour obtenir que les trains de voyageurs s'arrêtent en gare de Luynes et desservent ainsi cette localité. Les trains passent à des heures très convenables pour les habitants de Luynes travaillant à Marseille: mais ces trains ne s'arrêtent pas, quoique d'après le chef de gare même de Luynes aucune augmentation de Personnel ne serait nécessaire pour rouvrir la gare au service des voyageurs comme elle l'est depuis longtemps au service des marchandises.

Veuillez m'excuser, Monsieur le Ministre de vous importuner pour une question si peu importante; mais dont la solution est simple et rapide.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, avec mes remerciements anticipés, l'expression de ma haute considération.

signé : M. HERBEL à Luynes

3/900

gue Lix-Asraeille

Mensjeur je Linistre des Communications
de passage à la l'réfecture des
Bouches-du-Abône

is demande de numbroux habitante de luynes à Monaieur l'Inapecteur, Chef à le demande de numbroux habitante de luynes à Monaieur l'Inapecteur, Chef des Gares de Marseille pour obtenir que les trains de voyageurs s'arrêtant en gare de luynes et desservent sinsi cette localité. Les trains passent à des neures très convenables pour les habitants de Luynes le chef de gare même de mais cet trains ne s'arrêtant pas, quoique d'après le chef de gare même de luynes aucune augmentation de Ferschel ne serait nécessaire pour rouvrir la marchantises.

stov ob sateinis al rusianos, assuova'm salian. V importuner pour une

Vewiller agreer, Lonsleur le Ministre, expression de me haute consideration.

signé : M. HEMBIL à Layres

M-5 Conducation

PARIS, 10 27 SEP 1940

Nº E - 1791 C

Coordination voyageurs

Aix - Marseille

Suite à votre note nº 577 SA1 du 21 courant.

EX. Sème Arrondissement, MARSEILLE

Les arguments qui militent en faveur de l'arrêt des trains de voyageurs à Luynes sont valables pour toutes les localités situées sur le trajet Aix - Marseille. Si nous acceptions de rouvrir la gare de Luynes au service des voyageurs, nous serions aussitôt invités à prendre la même mesure pour toutes les gares du parcours, et il n'y aurait pas de raison pour refuser à certains ce qu'on accorderait à d'autres.

La récuverture complète de la ligne au service des voyageurs, en multipliant les arrêts de trains, augmenterait la consommation de charbon alors que nous devons chercher à économiser le plus possible le combustible.

Je suis d'avis, en conséquence, de nous en tenir, sur la ligne Aix - Marseille, à la récuverture de la gare de Simiane, qui ne peut être considérée comme créant un précédent, cette localité étant la seule qui soit éloignée de la grande route Aix - Marseille, suivie par les Tranways.

Pr. le Chef du Service de l'Exploitation,

PARIS, 1e 24 SEP 1940

Nº E - 1791 C

EX. 8ème Arrondissement, MARSEILLE

Coordination voyageurs

Bouches du Rhône

Section de ligne Aix-

Marseille

V.R. 550 SA/1 du 18 septembre 1940.

Par votre lettre 550 SA du 18 courant, vous avez bien voulu me transmettre une lettre du Président de la Chambre de Commerce de Marseille vous demandant de prévoir, par une mesure analogue à celle prise pour la gare de Simiane, l'arrêt des trains 891 et 898 à la gare de Luynes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas possible de donner satisfaction à cette demande pour les raisons déjà exposées dans les notes E - 1791 C du 6 septembre et du 10 août 1940, à savoir que la localité de Luynes est mieux desservie par les tramways que par les trains et que la gare de Simiane n'a été ouverte à nouveau au service des voyageurs qu'en raison de l'éloignement de la localité à la route où passent les tramways Aix - Marseille.

Pr. le Chef du Service de l'Exploitation,

PELIMSPECTEUR PRINCIPAL UNSPECTEUR DIVISIONNAIRE

PICCIONI

EXPLOSTATION

S.W.C.F.
Région du SUD-EST
EXPLOITATION
8° Arrondissement

Nº 577 SA1

Coordination "Voyageurs"

Plan de Transports

V.R. E. 1700-20 C du 21 /8-40 Division du MOUVEMENT

5e Section

Je vous ai adressé, le 18 courant, une lettre par laquelle M. BOUDE, Président de la Chambre de Commerce de Marseille, demandait qu'un arrêt des trains 891 et 898 soit prévu à LUYNES.

J'ai l'honneur de vous faire comatre que M. BOUDE a renouvelé sa demande à M. JOURDAIN, lors de la visite que notre Directeur lui a faite le 19 courant.

Ainsi que je vous l'ai indiqué par ma lettre n° 393 SAl du 4 Août dernier, il n'y a plus de Services routiers entre AIX et MARSEILLE depuis le 22 Juillet 1940.

L'importante clientèle des autobus s'est, depuis cette date, repertée sur nos trains (4 de chaque sens) et sur les tramways des Bouches-du-Rhône qui desservent les localités du parcours.

Ces derniers, dont chaque train ne comprend que 2 voitures, ont des pessibilités limitées. Ils assurent un départ toutes les heures, deux aux moments de pointe, mais sont soumis à toutes les sujétions voit unique du trajet est ainsi de l h,30 au moins pour un parcours de 28 km.

D'autre part, le prix du voyage Aix - Marseille (parcours simple : 7 frcs ; aller-retour : 12 frcs) inférieur au nôtre, fait que le tramway connait la faveur aussi bien des usagers habitant Aix que de ceux habitant Marseille .

Dans ces conditions, les usagers des localités du parcours ne peuvent l'emprunter que difficilement. Ils doïvent, non seulement, remoncer par avance à une place assise, mais encore ils se trouvent souvent réduits à le voir passer complet.

Malgré l'éloignement de notre gare de l'agglomération de LUYNES, la réalisation de la mesure demandée par M. le Président de la Chambre de Commerce de Marseille rendrait de réels services aux usagers de cette localité.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me donner vos instructions sur la réponse à faire à M. BOUDE.

CHEF OU 8" APPORTUNE DE L'EXPLOITATION

& W.

S.N.C.F.
Région du Sud-Est
.EXPLOITATION

8° Arrondissement

No 220 SA/I

Coordination voyageurs

Plans de transport

V.R.E. 1700-20 C du 21/8/40 Marseille le 18 Septembre 1940

EXPLOTTATION

Service Anterior

N.

Ita

5° Section

Comme suite à mon rapport

n° 456 SA/I du 29 Août dernier,
j'ai l'honneur de vous remettre,
sous ce pli, copie d'une lettre du
Président de la Chambre de Commerce
de Marseille, qui demande s'il serait
possible de prévoir un arrêt des
trains 89I et 898 à la gare de Luynes.

Je vous serais obligé de bien vouloir me donner vos instructions sur la réponse à faire au demandeur

Pr l'Inspectour Principal
Chafa's 's formationment de l'I dellation
Linspecteur Distaionnaire,

by permi

transly for

Nº 10700

HD/RD

Le Président de la Chambre de Commerce de Marseille à Monsieur GOLLETY, Chef du 8°Arrondissement de l'Exploitation de la S.N.C.F.

MARSEILLE .

Monsieur l'Inspecteur Principal,

Par suite de la suppression des cars entre Marseille et Aix , la Régie des B.D.R. a du augmenter son service de tramways électriques et, notamment, au trafic de pointe.

Or, cette organisation s'avère insuffisante pour assurer les besoins des localités intermédiaires.

On ne peut plus faire état actuellement du plan de coordination puisque les moyens nous font défaut.

A la demande de nos ressortissants vous avez bien voulu prévoir un arrêt des trains de Voyageurs à Simiane ; or aujourd'hui je viens vous demander s'il vous serait possible d'intervenir auprès de votre Administration pour faire obtenir un arrêt à LUYNES aux trains 891 et 898 .

Cette solution permettrait aux commerçants habitant LUYNES de se rendre à leur travail et de rentrer le soir à leur domicile.

Je vous remercie de ce que vous voudrez bien faire en ce sens .

Veuillez agréer , Monsieur l'Inspecteur Principal, l'assurance de ma considération très distinguée .

Signature . (E. Boude)

S.N.C.F.

Région du SUD-EST
EXPLOITATION
8°Arrondissement

N° | SA | DIVISION du MOUVEMENT

COCRDINATION VOYAGEURS

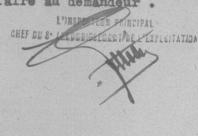
Bouches-du-Rhône

V.R.1791/1794 C | J'ai l'honneur de vous faire du 10/8-1940 connaître que, conformément aux instructions don nées par votre rappelée en marge , j'avais répondu à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône que

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux instructions don nées par votre la la société nationale ne pouvait envisager la la société nationale ne pouvait envisager la le LUINES et BOUC-CABRIES, une stricte politique d'économie de charbon l'obligeant à réduire au minimum le nombre des arrêts des trains.

Je vous remets, sous ce pli, une lettre par laquelle M.le Préfet des Bouches-du Rhône appuie la demande d'un usager de LUYNES et insiste pour que les gares fermées entre AIX-en-PROVENCE et MARSEILLE soient de nouveau ouvertes au Service Voyageurs ".

Je vous serais obligé de bien vouloir me donner vos instructions sur la réponse à faire au demandeur.



Préfecture des Bouches du Rhône

lère Division ler Bureau

Chemins de fer

Répuverture au service "Vpyageurs" des gares de la ligne Marseille -Aix;

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

MARSEILLE, le 26 août 1940.

Monsieur l'Inspecteur Principal,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la requête ci-jointe concernant la récuverture au service "voyageurs" des gares de la ligne Marseille-Aix, notamment celle de Luynes.

Il y aurait intérêt à prendre, dans le moindre délai, toutes dispositions utiles pour permettre aux usagers d'utiliser le chemin de fer, les possibilités de transports par autocars ou trammays étant nettement insuffisantes.

Je vous serais obligé de me faire connaître la suite qu'il vous aura été possible de réserver à cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur Principal, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet par délégation, Le Secrétaire Général,

and the second of the second o

SIGNATURE

Monsieur l'Inspecteur Principal de la Région du Sud-Est de la S.N.C.F. Gare St-Charles. Bouc - Bel Air

Transport Aix - Marseille

Monsieur le Fréfet des Bouches du Rhône

MARSEILLE

Monsieur le Préfet,

J'ai lu avec grand intérêt votre message du 16 courant à la population du département.

Comme suite, j'ai l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur la question ci-après :

La suppression des cars Marseille - Aix a rendu très difficile la circulation des voyageurs sur ce parcours ou on *** Amplication des voyageurs des voyageur

Or, pendant ce temps des gares P.L.M. du même trajet restent fermées comme avant la guerre au traffic des voyageurs. Je vise spécialement la gare de Luynes près de laquelle je me trouve installé, mais il est probable que d'autres gares de même ordre doivent se trouver aussi dans son cas.

Je vous serais donc reconnaissant de vouloir bien examiner, en liaison avec la Direction du P.L.M., la possibilité de faire rouvrir au trafic voyageurs la sus dite gare de Luynes, et celle du Secteur dans le même cas.

Je vous en remercie d'avance et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Albert VIGNE

- local year and analysis of the state of th

Pour copie zarkii conforme
Le Chef de Division Délégué
SIGNATURE.

representation of the service and aristophe see.

REGION ou SUD-EST'S FIRST OF THE BESTELL OF HAS WELL

PARIS, le

193

ESCALIER de la TOUR - (Escalier D)

DIRECTION

Référence à rappeler :

M. le Directeur du Service Central du Mouvement.

Coordination voyageurs. ---

> Par votre note nº11.155 432/4 du 30 octobre écoulé (lère Division). vous avez bien voulu me demander des renseignements pour vous persettre de récondre à une réclamation écrite formulée par M. HERBEL à Luyass, et adressée au Secrétaire d'Etat aux Communications

> Par cette lettre M. HERBEL demande que la gare de Luynes soit rouverte au service des voyageurs.

> Les gares de la ligne Aix-Marseille (sauf Gardanne) ont été fermées à ce service le 18 avril 1939. Les localités correspondantes, sauf Gardenne et Simiane, se trouvent le long de la route nationale sur laquelle circulent les tramways Aix - Marseille (départ toutes les heures, navettes supplémentaires au moment des pointes) et les autobus S.A.T.A.P. (10 navettes act ellement, mais nous avons demendé de réduire ce nombre à 5). Simiane étant située loin de la route, nous avons acce te, en sout dernier, de rouvrir la gare au service des voyage rs.

Les arguments en faveur de l'arrêt des trains de voyageurs à Luynes sont également valables cour toutes les localités situées sur le trajet Aix - Marseille.

Si nous acceptions de rouvrir la gare de Luynes au service des voyageurs, nous serions invités à prendre la même mesure pour toutes les gares du parcours, et il n'y aurait pas de raison pour refuser à certains ce qu'on accorderait à d'autres.

En conséquence, la récuverture complète de la ligne au sorvice des voyageurs, en multipliant les arrêts de trains, augmenterait la consommation de charbon, alors que nous devons chercher à économiser le plus possible le combustible.

Dans ces conditions, et compte tenu de la desserte sus-indiquée de Luynes par les tramways et autobus, nous pensons que la

......

récuverture de cette gare ne s'impose pas.

RIS, Le

193

Le cas de Simiane ne doit pas être cocidades com Molograficédent 00 passon, 20 passon, 2

DIRECTION

Le Directeur de l'Exploitation,

Référence à rappeler :

·M

Limitation of the service of the control of all

cardination vipageous

int years noll. It fold of the state of little fill (little of the state of the sta

inr cette lettre . Maniel demande que la gere de lapace meit

ate the period of the provider of the period of the correspondence of the correspondence

endemagov ed anters and torrett ab rooms as assemble and sebulia additional sel sebudi more aslands, themsels, thus served a editorial - Mis layers at more

de voyageurs, mons serions de rosvits à promis de maisse seus pour de voyageurs, mons serions invités à promis de salue des pours peus de la respecta del respecta de la respecta de la respecta del respecta de la respecta de la respecta de la resp

The compagnence of converture confidence is light as the consequence of confidence of confidence of confidence of confidence of confidence of confidence of the confidence of confidence

Sons our conditions, od compte tenu de la deserte surelle dicode de livres par les transper et autobre, nous persons que la

PHING W. E

RÉGION DU SUD-EST S SES MAI VION ON VILLES DE ROM DE

PARIS, le

193

DIRECTION

ALLEGOS BARRETT STATE OF LANGUAGE STATE OF LANGU ESCALIER de la TOUR - (Escalier DI

Téléphone : } DID. 85-10 - 86-10

Référence à rappeler:

Nº

M. le Directeur du Service Central du Mouvement.

Coordination voyageurs. ---

> Par votre note nº11.155 432/4 du 30 octobre écoulé (lère Division), vous avez bien voulu me demander des renseignements pour vous permettre de récondre à une réclamation écrite formulée par M. HERREL à Luynes, et adressée au Secrétaire d'Etat aux Communications

Par cette lettre M. HERBEL demande que la gare de Luynes soit rouverte au service des voyageurs.

Les gares de la ligne Aix-Marseille (sauf Gardanne) ont été fermées à ce service le 18 avril 1959. Les localités correspondantes, sauf Gardame et Simiane, se trouvent le long de la route nationale sur laquelle circulent les tramways Aix - Marseille (départ toutes les heures, navettes supplémentaires au moment des pointes) et les autobus S.A.T.A.P. (10 navettes actuellement, mais nous avons demandé de réduire ce nombre à 5). Simiane étant située loin de la route, nous avons acce té, en soût dernier, de rouvrir la gare au service des voyage rs.

Les arguments en faveur de l'arrêt des trains de voyageurs à Luynes sont également valables pour toutes les localités situées sur le trajet Aix - Marseille.

Si nous acceptions de rouyrir la gare de Luynes au service des voyageurs, nous serions invités à prendre la même mesure pour toutes les gares du parcours, et il n'y aurait pas de raison pour refuser à certains ce qu'on accorderait à d'autres.

En conséquence, la récuverture complète de la ligne au service des voyageurs, en multipliant les arrêts de trains, augmenterait la consommation de charbon, alors que nous devens chercher à économiser le plus possible le combustible.

Dans ces conditions, et compte tenu de la desserte sus-indiquée de Luynes par les tramways et autobus, nous pensons que la

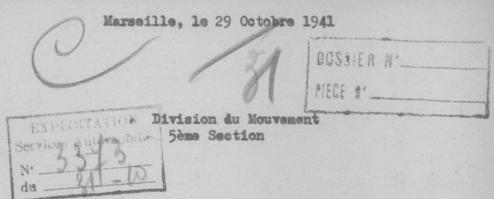
.....

S.N.C.F. Région Sud-Est Exploitation

8º Arrondissement

Nº 1539 SA Coordination Voyageurs Relation Aubagne- La Barque

> V.R. E-1791/1700-23 C du 21-10-41



J'ai l'honneur de vous faire connaître que, comme suite à votre lettre, même référence qu'en marge, du 24 Juillet dernier, j'ai, par lettre N° 1362 SA du 30 du même mois, informé M. TANGHE de l'avis de la Société Nationale sur la desserte de la relation Aubagne-La Barque, en attirant, une fois de plus, son attention sur le fait que la S.A.T.A.P. ne faisait pas l'effort qui s'imposait bien qu'elle en cut les moyens, pour améliorer les transports routiers de voyageurs dans cette région.

J'ai entretenu de cette question M. Avril, Inspecteur des Transports, qui vient de succéder à M. TANGHE à la coordination "voyageurs" des Bouches du-Rhône.

M. Avril m'a déclaré partager la manière de voig de la Société
Nationale à ce sujet.Il m'a, notamment, fait connaître que fin septembre dernier,
la S.A.T.A.P. avait, sans avis préalable au Service des Ponts et Chaussées, suspendu le Service Peyp-in-Marseille qu'elle assurait à raison de 3 navettes journalières (cette suppression a, entre autre, provoqué une réclamation de M. le
Général Boyé au Préfet des Bouches-du-Rhône). Sur mise en demeure de M. Avril, ce
service a été repris le 4 Octobre.

Je remarque à se sujet que la S.A.T.A.P. est, d'après les divers plans de transports des Bouches-du-Rhône, autorisée à effectuer, notamment, les services suivants :

Aix-Marseille, par Aubagne	Temps de paix	Plan	Plan
	6	6	3
Auberge-Neuve-Marseille, par Valdonne et la Bouilladisse	3	3	1
La Destrousse -Marseille (circuit La Destrousse, Peypin, Auberge-Neuve, Valdonne, la Bouillatisse).	1	11	н
(ex. Coste et Charpin)			

Il n'est donc pas question d'un service "Peypin-Marseille".

Il est présumer que, vraisembleblement pour des raisons de commodité, la S.A.T.A.P. a reporté à Paypin le terminus du service fixé à Auberge-Neuve.

M. Avril, interrogé à ce sujet, n'a pu me renseigner utilement. Il présume que ce changement de tête de ligne a dû recevoir l'assentiment verbal de M. TANGHE.

En résumé, la S.A.T.A.P. effectue actuellement :

3 navettes Aix-Marseille vià Aubagne (consistance prévue par le plan minimum) et 3 navettes Peypin-Marseille (consistance prévue par le plan maximum pour le Service Auberge-Neuve-Marseille).

Je confirme, à ce propos, l'avis précédemment émis pour l'amélioration de la desserte routière de la relation Aubagne-La Barque. Cette amélioration pourrait être obtenue en partant à la consistance prévue par le plan maximum le service Aix-Marseille, vià Aubagne, assuré par la S.A.T.A.P., car ce service dessert la région située au Nord d'Auriol, région d'une population très dense, qui ne bénéficie ni du passage des services en provenance du Var, ni des services locaux au départ d'Auriol ou de Saint-Zacharie, ayant leur point terminus à Aubagne ou à Marseille.

Pr l'Inspecteur Principal

Mof du 8º Arrondessement de l'Emploisation

l'Inspecteur Principal Adjoint,

Chunanne

EX. 8ème Arrondissement, MARSEILLE

Nº E - 1791/1700.23 0

Coordination Voyageurs

Relation Aubagne - La Barque

Par mes notes, même référence que la présente, des 12 et 24 juillet dernier, je vous ai demandé d'intervenir auprès du Service des Ponts et Chaussées pour obtenir de la S.A.T.A.P. une augmentation de la consistance de ses services "Aix - Aubagne - Marseille" et "Auberge Mouve -Marseille", dans les limites fixées par le plan maximum, afin de mettre un terme aux réclamations relatives à l'insuffisance de ces services.

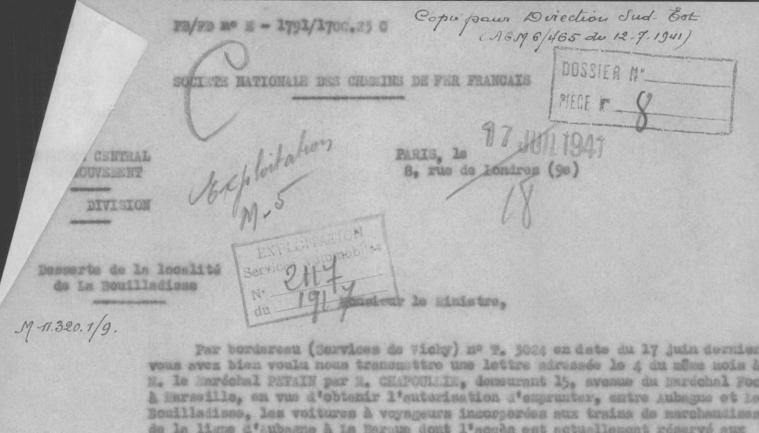
Je vous ai prié d'attirer l'attention de M. TANGHE sur le fait que nous estimons inadmissible que cette Entreprise délaisse l'exploitation d'une lime, qui a été fermée à son profit, alors qu'elle porte tous ses efforts sur des relations telles que "Marseille - Avignon" où elle nous concurrence activement.

Or. le Service Central du Mouvement nous avise qu'il est à nouveau saisi d'une nouvelle réclamation au sujet de la ligne "Aubagne - La Barque".

Pour nous permettre de le renseigner en toute connaissance de cause, je vous serais obligé de bien vouloir m'indiquer ce qui a été fait à la suite de wathe démarche et, notamment, si la S.A.T.A.P. a augmenté le nombre de ses navettes sur "Aix - Aubagne - Marseille".

Le Chef du Service de l'Exploitation,

L'Ingénieur Principal. Loviol



Par bordereau (Services de Vichy) nº 9. 3024 en date du 17 juin dernière yous avez bien voulu nous transmottre une lettre sireasée le 4 du même mois à M. le Maréchal PETAIN par M. CHAPCULLIM, domourant 15. avenue du Daréchal Foch A Perseille, on you d'obtenir l'autorisation d'exprunter, entre Aubagus et le Bouilladissa, les voitures à voyageurs incorporées aux trains de marchaudises de la ligne d'aubagne à La Barque dont l'accès est actuellement réservé sur ouvriers des lines,

E. CHAPOULLE a exposé que, propriétaire d'un terrain cultivé situé à la Boulladiese, il éprouve de grandes difficultés pour s'y repire en raison de l'inseffisance du service d'autobus de la S.L.T.L.P., principale entreprise routière desservent le relation. L'admission des voyageurs ordinaires dens les trains de marchandises de la ligne d'aubagne à la Barque constituerait, selon lui, le moyen d'améliorer cette situation,

J'ai l'homeur de vous faire commître que la ligne d'Aubagne à la Berque est complètement fermée au service des voyageurs depuis le 18 avril 1959, en application du plan de coordination des transports du département des Bouches du Rhono. Toutefeis, en vue d'assurer le transport du personnel de la Société Nouvelle des Charbonnages des Bosches du Bhûss et de la Compagnie des Eines de Valdonne, il a été décidé que des voitures à voyageurs seraient incorporées à deux trains de merchandises de chaque sons sur cette ligne pour le transport exclusif des mineurs munis de cartes d'abonnement de trevail.

après l'armistice, et en vue de remédier à la défaillance des services routiere, nous avone, à titre provisoire, admis les voyageurs ordinaires dans les trains en question, Les services d'autobus syent été peu pepau réorganisés nous sommes revenus le 5 mai dernier à la situation nu sale et l'acobs de ces trains a été de nouveau exclusivement réservé ou personnel des Bines.

A l'houre sotuelle, la localité de la Bouilladinse est reliée à Marceille per les services routiers ci-après :

Monsiour la Secrétaire d'Etat sux dommnications Direction Générale des Transports - Services de Vichy -

Salarakara &

- Aix on Provence Aubagne (Marseille) : 3 mavettes quotidiennes,
- Aubergo Nouve Voldonno La Bouilladisso Earsoille & l mavette quotidienno.

Entroprise REBURRAT

- Peypin - La Bouilladiace - Aubagne : 1 navette quotidienne.

Il est incontestable que ces services routiers sont insuffisants les jours de pointe pour schesiner tous les voyageurs. Unie il y a lieu de remarquer que le plan de transporte établi pour la durée des hostilités prévoit pour ces services le consistance muivante misur adaptée sur besoins du trafic \$

Bala Talala 5

- Aix Aubagna Maraeille : 6 mayettes quotidiennes,
- Auborgo Souvo Velionno La Bouilladiase Ferseille s 5 navettes quotidionnos.

Entreprise CERTIFIER :

- Peypin La Bouilladisse Aubagne : 2 navottes quotidismose;
- La Bouilladiase Aubagno : 2 navettes quetidisanes + 1 mavette le dimanche.

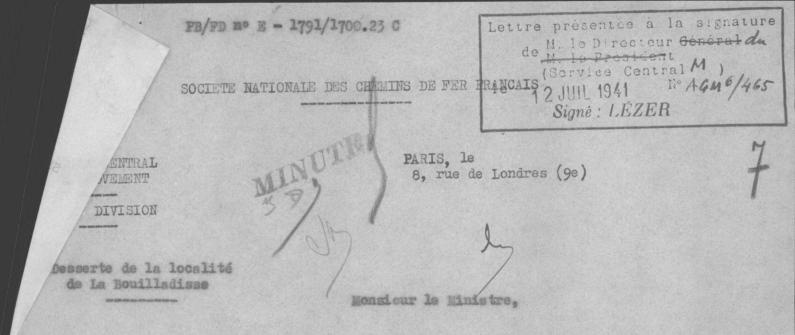
L'amblioration de le descerte des localités situées sur le ligne d'aubages à la Barque doit être recharchée dans l'intensification des services routiers plutôt que dans la réadmission des voyageurs ordinaires dans les trains merchandisse-voyageurs, asses leuts et aux horaires mal adaptés aux basoins des voyageurs ordinaires. La ligne ayant été fermée au bénéfice de la S.A.Z.A.F., c'est à cette Entreprise qu'incoabe le soin de prendre les dispositions utiles pour acheminer tout le trafic. Ce cette Cociété semble vouloir commercer les moyens étentes dont elle dispose à des lignes sur lesquelles alle nous consurrance activement: "Margeille - Aix" et surtout "Margeille - Avignon".

quest allons-mous demontor à 2, l'Ingénieur en Chaf des Ponts et Chaussées du département des Bouches du habite de nottre le 3,1,2,4,P. en dessure d'adapter son service "Albegne - Aix en Provence" aux besoins du trafic, dans les limites du plan de transports pour la éurée des hostilités. Este nous estimons qu'il n'y e pas lieu d'adaettre de nouveeu les voyageurs autres que les simours dens les trains de marchandises de la ligne d'Aubagne à la Barque et de donnée satisfaction sous cette forms à la requête de m. CHAPOULLIE.

Toulles agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de heute considération.

is Drectour du Service Central du Mouvement,

Signe: Goursal



Par bordereau (Services de Vichy) nº T. 3024 en date du 17 juin dernier, vous avez bien voulu nous transmettre une lettre adressée le 4 du même mois à M. le Maréchal PETAIN par M. CHAPOULLIE, demeurant 15, avenue du Maréchal Foch à Marseille, en vue d'obtenir l'autorisation d'emprunter, entre Aubagne et La Bouilladisse, les voitures à voyageurs incorporées aux trains de marchandises de la ligne d'Aubagne à La Barque dont l'accès est actuellement réservé aux ouvriers des wines.

M. CHAPOULLE a exposé que, propriétaire d'un terrain cultivé situé à La Bouilladisse, il éprouve de grandes difficultés pour s'y rendre en raison de l'insuffisance du service d'autobus de la S.A.T.A.P., principale entreprise routière desservant la relation. L'admission des voyageurs ordinaires dans les trains de marchandises de la ligne d'Aubagne à La Barque constituerait, selon lui, le moyen d'améliorer cette situation.

J'ai l'honneur de vous faire commaître que la ligne d'Aubagne à La Barque est complètement fermée au service des voyageurs depuis le 18 avril 1939, en application du plan de coordination des transports du département des Bouches du Rhône. Toutefois, en vue d'assurer le transport du personnel de la Société Nouvelle des Charbonnages des Bouches du Rhône et de la Compagnie des Mines de Valdonne, il a été décidé que des voitures à voyageurs seraient incorporées à deux trains de marchandises de chaque sens sur cette ligne pour le transport exclusif des mineurs munis de cartes d'abonnement de travail.

Après l'Armistice, et en vue de remédier à la défaillance des services routiers, nous avons, à titre provisoire, admis les voyageurs ordinaires dans les trains en question. Les services d'autobus ayant été peu à peu réorganisés nous sommes revenus le 5 mai dernier à la situation nu male et l'accès de ces trains a été de nouveau exclusivement réservé au personnel des mines.

A l'heure actuelle, la localité de La Bouilladisse est reliée à Marseille par les services routiers ci-après :

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications Direction Générale des Transports - Services de Vichy -

S.A.T.A.P.

- Aix en Provence Aubagne (Marseille) : 3 navettes quotidiennes,
- Auberge Neuve Valdonne La Bouilladisse Marseille : 1 navette quetidienne.

Entreprise REBUFFAT :

- Peypin - La Bouilladisse - Aubagne : 1 navette quotidienne.

Il est incontestable que ces services routiers sont insuffisants les jours de pointe pour acheminer tous les voyageurs. Mais il y a lieu de remarquer que le plan de transports établi pour la durée des hostilités prévoit pour ces services la consistance suivante mieux adaptée aux besoins du trafic ;

S.A. T.A.P. :

- Aix Aubagne Marseille : 6 navettes quotidiennes,
- Auberge Neuve Valdonne La Bouilladisse Marseille : 3 navettes quotidiennes.

Entreprise REBUFFAT :

- Peypin La Bouilladisse Aubagne : 2 navettes quotidisnnes,
- La Bouilladisse Aubagne : 2 navettes quotidiennes + 1 navette le dimanche.

L'amélioration de la desserte des localités situées sur la ligne d'Aubagne à La Barque doit être recherchée dans l'intensification des services routiers plutôt que dans la réadmission des voyageurs ordinaires dans les trains marchandises-voyageurs, assez lents et aux horaires mal adaptés aux besoins des voyageurs ordinaires. La ligne ayant été fermée au bénéfice de la S.A.T.A.P., c'est à cette Entreprise qu'incombe le soin de prendre les dispositions utiles pour acheminer tout le trafic. Or cette Société semble vouloir consacrer les moyens étendus dont elle dispose à des lignes sur lesquelles elle nous concurrence activement: "Marseille - Aix" et surtout "Marseille - Avignon".

Aussi allons-nous demander à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du département des Bouches du Rhône de mettre la S.A.T.A.P. en demeure d'adapter son service "Aubagne - Aix en Provence" aux besoins du trafic, dans les limites du plan de transports pour la durée des hostilités. Mais nous estimons qu'il n'y a pas lieu d'admettre de nouveau les voyageurs autres que les mineurs dans les trains de marchandises de la ligne d'Aubagne à La Barque et de donner satisfaction sous cette forme à la requête de M. CHAPOULLIE.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Directeur du Service Central du Mouvement,

202

PARIS, 10 1 2 JUIL 1941

BUSSIER N

FIRE F G

EX. Some Arrondissement, MARSEILLE

Nº E - 1791/1700.23 C

Coordination voyageurs

Desserte de la Bouilladisse Par note nº 1325 S.A. du 2 courant, répondant à la mienne, môme référence que la présente, du 27 juin, vous m'avez renseigné sur les conditions actuelles de la desserte de la localité de La Bouilladisse (suite à la requête présentée le 4 Juin au Chef de l'Etat par M. CHAPOULLIE).

Vous m'avez indiqué en particulier que M. TANGHE, Inspecteur des Transports à Marseille, chargé de la coordination voyageurs, vous avait demandé de lui faire connaître par écrit les observations de la S.N.C.F. au sujet de la desserte de la ligne d'Aubagne à La Barque.

Je suis bien d'accord pour que vous lui adressiez une lettre dans laquelle vous préciserez notre point de vue, à savoir que la S.A.T.A.P. doit consacrem ses moyens par priorité aux relations en nous avons abandonné le service voyageurs à son profit (Aubagne à La Barque et Rognac à Aix en Provence) plutôt qu'à la ligne de Marseille - Avignon où elle concurrence le chemin de fer dans des conditions indamissibles dans les circonstances actuelles.

L'amélioration de la desserte des lignes coordonnées doit être recherchée dans l'intensification des services routiers qui remplacent les trains jusqu'à la consistance prévue au plan maximum si c'est nécessaire.

De toutes façons, nous n'avons pas l'intention d'admettre de nouveau les voyageurs autres que les mineurs dans les trains M.V. circulant entre Aubagne et La Barque.

Je vous serais obligé de me tenir au courant,

Le Chef du Service de l'Exploitation,

Cangeniour Principal

Lourist

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région du SUD-EST

TARIF DU BUFFET

1er Juillet 1939

I. - REPAS ET PANIERS-REPAS

Prix fixe sans vin

CATÉGORIES	PRIX	COMPOSITION DES REPAS
Petit repas	fr. c. 10 »	Potage, plat de viande garni, pain, fromage ou fruit.
Grand repas Diner) 16 »	Hors-d'œuvre ou potage, entrée, plat de viande garni, pain, fromage ou fruit.
Paniers-repas en sac, avec gobelet	9 50	1/2 eau ordinaire, pain, jambon ou saucisson, 1 viande froide, fromage ou fruit.
à emporter avec carton, gobelet et accessoires	16 »	eau minérale, pain, jambon ou saucisson, 2 viandes froides, fromage, fruit.

II. - SALLES DU BUFFET

a) Articles de consommation courante

mostle usl end neltreal	fr. c.	late_tifaco avb	1	c
Pain et couvert		à la coque 2 25 sur le plat, brouillés, ome-	à	4 n
Pain (à emporter) au cours Lait chaud et sucré, le 1/2 litre (à emporter) .	1 50	lette nature 3 »	à .	4 50
Lait, Café noir ou Café crème	1 50	I chi omelette avec faminon.		i n
Café au lait, Chocolat ou Thé simple (la grande tasse)	75	Euf dur, l'un (suivant saison) 1 25	à :	
Brioche	0 90			1 75
Groissant	0 70	Grillade nature (bouf, mouten, pere ou veau)	(
Potage du jour ou Consommé	2.50	— garnie de légumes	3	7 "
Plat du jour 5 »	8 8 .	*Poulet de grain rôti, suivant grosseur 29 »	à 4	5 m
Sandwich au jambon (30 gr. de jambon, Avec beurre).	3 25	*1/4 Poulet de grain rou, suivant grosseur		
		et quat mot 0 00		
Sandwich au jambon (30 gr. de jambon, sans beurre).		Fromage, la portion		2 "
Jambon, la tranche de 80 gr. environ	5 n	Confitures, la portion	1	2 50

b) Vins, Liqueurs et boissons diverses

Vin ordinaire rouge la houteille de 75 centilitres la 1/2 houteille	4 25 Limonade la bouteille	3 25
Vin ordinaire blanc la bouteille de 75 centilitres la 1/2 bouteille	2 50 St-Yorre, St-Galmier, la bou	iteille 3 »
Sirops (Citron, Grenadine)	3 " *Evian, Thonon	
ou de marque Chartreuse Curação Curação . Curação Curação .	3 25 Verres à (bouteille ou 1/2 bouteille	3 1 n
le verre de 20 cantilitres	emporter chon spécial	

Royal D.

. 8dme Arrondissement, MARSEILLE

Nº E = 1791/1700.23 9

Desserte de la Bouilladisse

voyageurs

Par note nº 1325 S.A. du 2 courant, répondant à la mienne, même référence que la présente, du 27 juin, vous m'avez renseigné sur les conditions actuelles de la desserte de la localité de Le Bouilladisse (suite à la requête présentée le 4 Juin au Chef de 1° Etat par M. CHAPOULLIE).

Vous m'avez indiqué en particulier que M. TANGHE, Inspecteur des Transports à Marseille, chargé de la coordination voyageurs, vous avait demandé de lui faire connaître par écrit les observations de la S.N.C.F. au sujet de la desserte de la ligne d'Aubagne à La Barque.

Je suis bien d'accord pour que vous lui adressiez une lettre dans laquelle vous préciserez notre point de vue, à savoir que la S.A.T.A.P. doit consacrer ses moyens, par priorité, aux relations de hous avois abandonné le service voyageurs à son profit (Aubagne à La Barque et Rognac à Aix en Provence) plutôt qu'à la ligne de Marseille - Avignon où elle concurrence le chemin de fer dans des conditions indemissibles dans les circonstances actuelles.

L'amélioration de la desserte des lignes coordonnées doit être recherchée dans l'intensification des services routiers qui remplacent les trains jusqu'à la consistance prévue au plan maximum si c'est nécessaire.

De toutes façons, nous n'avons pas l'intention d'admettre de nouveau les voyageurs autres que les mineurs dans les trains M.V. circulant entre Aubagne et La Barque.

Je vous serais obligé de me tenir au courant.

Le Chef du Service de l'Exploitation,

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région du SUD-EST

TARIF DU BUFFET

1er Juillet 1939

- REPAS ET PANIERS-REPAS

Prix fixe sans vin

CATÉGORIES	PRIX	COMPOSITION DES REPAS
Petit repas	fr. c.	Potage, plat de viande garni, pain, fromage ou fruit.
Grand repas Dèjeuner	16 »	Hors-d'œuvre ou potage, entrée, plat de viande garni, pain, fromage ou fruit.
(en sac, avec gobelet	9 50	¼ eau ordinaire, pain, jambon ou saucisson, 1 viande froide, fromage ou fruit.
Paniers-repas à emporter avec carton, gobelet et accessoires	16 »	eau minérale, pain, jambon ou saucisson, 2 viandes froides, fromage, fruit.

II. - SALLES DU BUFFET

a) Articles de consommation courante

meets as I mady antidrustly	fr.	c.	miož/Likobu asž	r	c
Pain et couvert	2	25	à la coque 2 25	à 4	n
Pain (à emporter) au cours	1000	0	2 Œufs sur le plat, brouillés, ome- lette nature 3 »	à 4	50
Lait chaud et sucré, le 1/2 litre (à emporter).	0.20176	50	(suivant saison) en omelette avec jambon,		
Lait, Café noir ou Café crème		50 75			
Café au lait, Chocolat ou Thé simple (la grande tasse) Brioche	1000	90			75
Croissant		70	a ::: :		
Potage du jour ou Consommé		50	— garnie de légumes		n
Plat du jour 5 »	à 8	1)	*Poulet de grain rôti, suivant grosseur 29 »	à 45	13
Sandwich au jambon (30 gr. de jambon, avec beurre).		25	*1/4 Poulet de grain rôti, suivant grosseur et quartier 8 50	à 13	10
Sandwich au jambon (30 gr. de jambon, sans beurre).			Fromage, la portion		n
Jambon, la tranche de 80 gr. environ	5	3)	Confitures, la portion	2	50
b) Vins, Liqueur	s	e	t boissons diverses		
Vin ordinaire rouge la houteille de 75 centilitres	4 2	25	Limonade la bouteille		25
Vin ordinaire blanc) la bouteille de 75 centilitres	4	75			
Vins de liqueurs et Vins aromatisés, le	2	50	St-Yorre, St-Galmier, la bouteille Couzan, etc la 1/2 bout.		50
verre de 6 à 7 centilitres	3	33	W Gouzan, etc la 1/2 bout.		50
Sirops (Citron, Grenadine)	2	22	Couzan, etc		
Rhum, Marc, fantaisie, le verre de 3 centilitres.	3	n)	▼) *Vichy-État (la bouteille	0,0	75
Liqueurs fines (Fine Champagne		50	*Vals la 1/2 bout.	9	2)
ou de marque (Curação		4	*Vittel, Pougues, Perrier)		
le verre de 3 centilitres. (Kummel, etc		50		1	
Bière. le demi	2	25	verres a canette ou bouteille avec bou-	,	n
la verre de 9a contilitras	1	50	emporter/ chan spécial	1	50

PROJET de lettre DIRECTEUR

a la signature de M. LE DIRECTEUR

du Service Central M

Monsieur le Ministre,

Par bordereau (Services de Vichy) nº T. 3024 en date du 17 juin dernier, vous avez bien voulu nous transmettre une lettre adressée le 4 du même mois à M. le Maréchal PETAIN par M. CHAPOULLIE, demeurant 15, avenue du Maréchal Foch à Marseille, en vue d'obtenir l'autorisation d'emprunter, entre Aubagne et La Bouilladisse, les voitures à voyageurs incorporées aux trains de marchandises de la ligne d'Aubagne à La Barque dont l'accès est actuellement réservé aux ouvriers des mines.

M. CHAPOULLIE a exposé que, propriétaire d'un terrain cultivé situé à La Bouilladisse, il éprouve de grandes difficultés pour s'y rendre en raison de l'insuffisance du service d'autobus de la Sté Airoise de transports Automobiles de Provence (S.A.T.A.P.), principale entreprise routière desservant la relation L'admission des voyageurs ordinaires dans les trains de marchandises de la ligne d'Aubagne à La Barque constituerait, selon lui, le moyen d'améliorer cette situation.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la ligne d'Aubagne à La Barque est complètement fermée au service des voyageurs depuis le 18 avril 1939, en application du plan de coordination des transports du département des Bouches du Rhône. Toutefois, en vue d'assurer le transport du personnel de la Société Nouvelle des Charbonnages des Bouches du Rhône et de la Compagnie des Mines de Valdonne, il a été décidé que des voitures à voyageurs seraient incorporées à deux trains de marchandises de chaque sens sur cette ligne pour le transport exclusif des mineurs munis de cartes d'abonnement de travail.

Après l'Armistice et en vue de remédier à la défaillance des services routiers, nous avons, à titre provisoire, admis les voyageurs ordinaires dans les trains en question. Les services d'autobus ayant été peu à peu réorganisés, nous sommes revenus le 5 mai dernier à la situation normale et ces trains et été de nouveau exclusivement réservés au personnel des mines.

A l'heure actuelle, la localité de La Bouilladisse est reliée à Marseille par les services routiers ci-après :

S.A.T.A.P. :

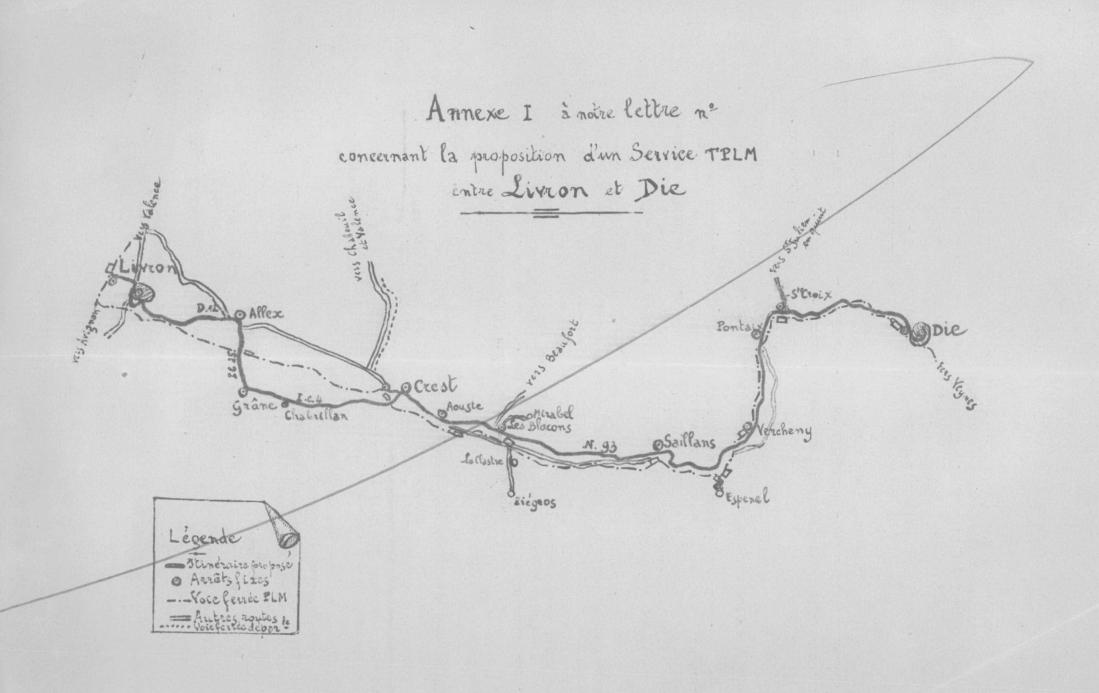
- Aix en Provence Aubagne (Marseille) : 3 navettes quotidiennes;
- Auberge Neuve Valdonne La Bouilladisse Marseille : 1 navette quotidienne.

Entreprise REBUFFAT :

- Peypin - La Bouilladisse - Aubagne : 1 navette quotidienne.

Il est incontestable que ces services routiers sont insuffisants les jours de pointe pour acheminer tous les voyageurs? Mais il y a lieu de remarquer que le plan de transports établi pour la durée des hostilités prévoit pour ces services la consistance suivante mieux adaptée aux besoins du trafic :

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.



S.A.T.A.P. :

- Aix Aubagne Marseille : 6 navettes quotidiennes,
- Auberge Neuve Valdonne La Bouilladisse Marseille : 3 navettes quotidiennes.

Entreprise REBUFFAT :

- Peypin La Bouilladisse Aubagne : 2 navettes quotidiennes
- La Bouilladisse Aubagne : 2 navettes quotidiennes + 1 navette le dimanche.

L'amélioration de la desserte des localités situées sur la ligne d'Aubagne à La Barque doit être recherchée dans l'intensification des services routiers plutôt que dans la réadmission des voyageurs ordinaires dans les train marchandises-voyageurs assez lents et aux horaires mal adaptés aux besoins des voyageurs ordinaires. La ligne ayant été fermée au bénéfice de la S.A.T.A.P., c'est à cette Entreprise qu'incombe le soin de prendre les dispositions utiles pour acheminer tout le trafic. Or cette Société semble vouloir consacrer les moyens étendus dont elle dispose à des lignes sur lesquelles elle nous concurrence activement "Marseille - Aix" et surtout "Marseille - Avignon".

Aussi allons-nous demander à M. 1'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du département des Bouches du Rhône de mettre la S.A.T.A.P. en demeure d'adapter son service "Aubagne - Aix en Provence" aux besoins du trafic, dans les limites du plan de transports pour la durée des hostilités.

Mais nous estimons qu'il n'y a pas lieu d'admettre de nouveau les voyageurs autres que les mineurs dans les trains de marchandises de la ligne d'Aubagne à La Barque et de donner satisfaction sous cette forme à la requête de M. CHAPOULLIE.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,

Le Directeur du Service Central du Mouvement,

S.N.C.F. Région du Sud-Est

EXPLOITATION

8º Arrondissement

Nº 1325 S.A.

EXPLOITATION

Services Automobiles

N. du

Coordination Voyageurs.

Desserte de LA BOUILLADISSE

VR. 1791/1700 23.C du 27 Juin 1941 Marseille, le 2 Juillet 1941

Division du Mouvement - 5ème Section

PARIS

DOSSIER N.

Vous avez bien voulu me remettre copie d'une lettre adressée au Chef de l'Etat par M. CHAPOULLIE, demeurant à Marseille, tendant à l'utilisation par les voyageurs ordinaires des voitures incorporées aux trains de marchandises de la ligne d'Aubagne à La Barque et exclusivement réservées aux ouvriers mineurs porteurs de cartes hebdomadaires de travail.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la localité de La Bouilladisse est bien reliée à Marseille par les services routiers énumérés dans votre lettre rappelée en marge.

Ces services routiers circulent effectivement avec les consistances prévues au plan départemental du 25 novembre dernier.

A en juger par les réclamations qui m'ont été adressées, ou qui ont été transmises à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, depuis le 5 mai dernier, ces services sont insuffisants et, surtout, circulent dans de mauvaises conditions.

Il cest indéniable que la S.A.T.A.P., principale entreprise sur la relation, et au bénéfice de laquelle notre ligne Aubagne - La Barque a été fermée au service "Voyageurs", ne fait pas l'effort qui s'impose pour faire face aux besoins normaux du trafic.

Je me suis entretenu de cette question avec M. TANCHE, Inspecteur des Transports à Marseille, chargé de la coordination "Voyageurs", qui a reconnu que la S.A.T.A.P. consacrait surtout les moyens étendus dont elle dispose à ses lignes "Marseille - Aix" et "Marseille - Avignon".

J'ai fait connaître à M. TANGHE que la Société Nationale estimait que l'amélioration de la desserte Aubagne - La Barque devait être recherchée dans l'intensification des services routiers dont la consistance pouvait, selon nous, être portée à celle prévue par le plan des hostilités.

M. TANGHE m'ayant demandé par écrit de lui faire connaître les observations de la Société Nationale au sujet du rétablissement éventuel du service "Voyageurs" sur la ligne Aubagne - La Barque, je vous serais obligé de bien vouloir m'indiquer si je puis lui confirmer par écrit le point de vue ci-dessus.

MUNICIPENENT DE EXPLONATION

CHEF DU 8º

W

Some Arrondissement, MARSHILLE

Hº B - 1791/1700.23 C

Coordination voyageurs

Descerte de la Bouilladiuse

Je vous fais parvenir, sous ce pli, copie d'une lettre airessée le 4 juin courant à M. le Maréchal PETAIN dans laquelle M. CHAROULLIS. dessurant 15, av. du Maréchal Foch , à Marseille, demande que les voyageurs ordinaires puissent utiliser de nouveau les voitures à voyageurs incorporées à deux trains de marchandises de chaque sens de la ligne. d'aubagne à La Barque et actuellement réservégs exclusivement au transport des mineurs.

M. CHAPOULLIE motive sa demande par l'insuffisance du service routier de la S.F.R.P.

D'après le plan de transports de voyageurs du département des Bouches du Rhône établi le 25 novembre dermier, le localité de La Bouilladisse est reliée à Marseille par les services routiers suivants :

- S.R.R.P. -

Aix - Aubagne (Harseille) : 3 navettes quotidiennes Auberge Neuve - Valdonne - La Bouilladisse - Marseille : 1 navette quotidierme.

- Entreprise REBUFFAT -

Peypin - La Bouilladisse - Aubagne : 1 mavette quotidionne.

Pour nous perastire de répondre à M. le Secrétaire d'Stat aux Communications, qui nous a transmis la requête de M. CHAPOULLIR, je vous serais obligé de me faire connaître si ces services ont en fait la consistance ci-dessus et s'ils sont suffisants pour donner satisfaction aux besoins du trafic sur cette relation.

Au cas où il n'en serait pas sinsi, nous envisagerions une intervention auprès de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées des Bouches du Rhône pour les faire intensifier en faisant tendre leur consistance vers celle prévue au plan des hostilités (qui peut être considéré, bien qu'il n'ait pas regu l'approbation ministérielle, comme plan maximum), à savoir :

. S.A.T.A.P. ..

Aix - Marseille (par Aubagne) : 6 navettes quetidiennes Auberge Heuve - Valdonne - La Bouilladiese - Marseille : 3 nevettes quotidiennes.

Entreprise REBUETAY -

- Peypin - La Bouilladisse - Aubagne - : 2 navettes quotidiennes - La Bouilladiese - Aubagne : 2 navettes quotidiennes + 1 navette le dimamohe.

L'amélioration de la desserte des localités situées sur la ligne d'Aubagne à La Barque doit être recherchée dans l'intensification des services routiers plutôt que dans la réadmission des voyageurs ordinaires dans les trains M.V. En effet, la ligne ayant été formée au service des voyageurs au bénéfice de la S.A.T.A.P., c'est à cette intreprise qu'incombe le soin de prendre les dispositions utiles pour acheminer tout le trafic. Nous serons, le cas échéant, d'autant plus fondés à demander l'intensification des services S.A.T.A.P. Air - Aubagne que cette Société paraît consacrer les moyens dont elle dispose tout particulièrement à sa ligne "Harseille - Avignon" qui concurrence activement nos voies sur la relation de bout en bout.

Une prompte réponse m'obligerait.

Le Chaf du Service de l'Exploitation,

Louist

(1) Ex X15
SOCIÉTÉ WATTONALE M. le Chef du Service Ex.
SOCIÉTÉ WATIONALE M. le Chef du Mervice DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS Vaulez vous bien preparte de 180831ER N° Sarvice Control du Mouvement de right du réponde de 180831ER N°
Service Central du Mouvement le projet de réponse de mandre de 1
1º Division EXPLOSTATION DARANSMIS &
SUBSTERNATION 186 A Monsieur le Directeur de la Région Lud. Est
100
en le priant de bien vouloir m'adresser une réponse préparée à la signature :
(1) de M' le Directeur du Service Central du Mouvement
(1) de Mr le Directeur Général. (1) de Mr le Président du Conseil d'Administration.
avec copies et un bordereau de transmission.
Le Directeur
di Service Central du Mouvement,
Munit 1
(1) biffer les mentions inutiles

S.N.C.F.

Service Central du Mouvement

J.T. SNCF VICHY

DT.501.05 2007

Monsieur le Directeur ervice Central du Mouvement P A R I S

d'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation copie d'un communiqué du Secrétariat d'Etat aux Communications, d'une lettre de M. CHAPOULLIE, Jean, 15 rue du Maréchal Foch, à Marseille, concernant l'admission des voyageurs ordinaires, en gare de la Bouilladisse, dans des voitures à voyageurs ajoutées à un train de marchandises pour le transport d'ouvriers de mines.

> Le Chef de la Délégation Technique S.N.C.F.

> > SUCHTZ

Monsieur le Maréchal,

Très respectueusement, j'ai l'honneur de vous exposer ce

Habitant Marseille, j'ai acquis par mon travail une petite propriété située à la Bouilladisse, canton de Roquevaire, que je m'efforce, suivant vos instructions, à cultiver de mon mieux. Jusqu'à m'efforce, suivant vos instructions, è cultiver de mon mieux. Jusqu'à m'efforce, suivant vos instructions, à cultiver de mon mieux. Jusqu'à ce jour, avec les membres de ma famille, et les jours que les heures vacantes de notre travail nous le permet, nous montions avec le train de marchandises auguel la Compagnie ajoute trois wagons de voyageurs de marchandises auguel la Compagnie ajoute trois wagons de voyageurs de marchandises auguel la Compagnie ajoute trois wagons de voyageurs de marchandises auquel la Compagnie ajoute trois wagons de voyageurs pour les ouvriers des Mines de la Valdonne etlaBarque-Fuveau, or, je ne sais pour quelle raison, on vient d'interdire l'accès de ces dits wagons aux voyageurs et pourtant ces derniers continuent à circuler mais vides de voyageurs, et ce au préjudice de beaucoup de petits propriétaires dans mon cas. Il existe un car de la Cie Satap qui assure le service mais ce dernier part de Marseille à 11 h 30 pour redescendre à 5 h 30 et lorsque "complet au départ on ne peut les

Pour remédier à cet état de chose, malgré mon âge, je me prendre". rendais à ma propriété à bicyclette, ma femme prenant le tramway remais a ma propriete a dicyclette, ma remme premait le tramway jusqu'à Aubagne et de là je la prenais sur mon porte-bagages arrière jusqu'à destination; pour le retour, même système, vous l'avouerez jusqu'à destination; très pénible, et malgré ce voilà deux fois que les gendarmes me tres penible, et malgre ce volla deux lois que les gendarmes me menacent d'une contravention pour surcharge sur ma bicyclette. Je vous demande une chose, Monsieur le Maréchal, c'est de nous faire avoir accès au dit chemin de fer ce qui serait pour nous la meilleure avoir accès au dit chemin de fer ce qui serait pour l'obligeance colution. solution, ou si cela n'est pas possible, veuillez avoir l'obligeance de me faire savoir si comme auparavant je puis transporter à nouveau ma femme sur ma bicyclette n'ayant d'autres moyens.

A vous lire, recevez, Monsieur le Maréchal, l'expression de signé: CHAPOULLIE. mes meilleurs sentiments.

CHAPOULLIE, Jean 15, Avenue du Maréchal Foch MARSEILLE

Ancien combattant, mobilisé à nouveau titulaire de la carte nº 8883 délivrée par la Préfecture de la Vendée

Vichy, le 17 juin 1941.

Direction Générale des Transports Chef de la Délégation SNCF les éléments de Vouloir bien fournir les éléments de vouloir bien fournir les éléments de vouloir bien fournir de vouloir bien fournir de vouloir bien fournir de vouloir de Délégué du Directeur Général de réponse des Transports Setrétariat d'Etat aux Communications